

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne: CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Edition Hebdomadaire: CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

LE DEVOIR

Rédaction et Administrations 71, RUE S'INT-JACQUES TELEPHONE 1410 ADMINISTRATION 1410 REDACTION: M. BOURASSA

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

M. BORDEN FRANCHEMENT IMPERIALISTE

M. Borden s'est efforcé, lundi, de creuser un fossé large et profond entre sa politique navale et celle de M. Laurier.

Au parlement, il insistait sur la communauté d'origine des deux politiques, sur l'appui que le parti libéral a donné au principe et au montant de la contribution.

Le milieu était propice à cette démonstration. Dix mille auditeurs enroulés et chauffés à blanc au nom du salut de l'Empire, saupoudrés de petits Union-Jacks qu'on leur avait distribués, comme, en France, on jette les gros sous et les dragées de baptême, tenus en bonne humeur par les feux du dreadnought-joujou et les contorsions du ministre-pantin de Québec: en voilà plus qu'il ne fallait pour inspirer à un politicien pratique l'exaltation de l'impérialisme et l'exécration du "séparatisme".

M. Borden a démontré sans peine que la politique navale de M. Laurier serait infiniment plus coûteuse que la sienne, d'exécution moins rapide, d'aucune utilité immédiate ou prochaine pour l'Empire; et, aurait-il pu ajouter, d'aucun avantage pour le Canada, qui a besoin d'une marine de guerre autant que la Laponie peut avoir besoin de glaciers au mois de janvier.

Le premier ministre a soutenu, avec plausibilité, que l'application rigoureuse des restrictions contenues dans la loi navale et des principes vaguement énoncés par le leader libéral entraîneraient la séparation du Canada et de l'Angleterre. Mais comme M. Laurier proteste aussi hautement que M. Borden de son dévouement à l'Empire, comme il dénonce les "séparatistes" plus violemment que le premier ministre, il n'y a pas lieu de se préoccuper outre mesure de ses tendances "séparatistes".

M. Borden sait aussi bien que nous qu'à la première sommation des autorités impériales, qu'au moindre grognement du jingoïsme, M. Laurier, aussi souple qu'en 1899, mettrait la flotte "canadienne" à la disposition de l'Amirauté anglaise pour participer à n'importe quelle guerre "juste ou injuste" de l'Angleterre.

Le "séparatisme" du leader libéral ne deviendrait sérieux que le jour où un courant populaire, favorable à la sécession du Canada, se manifesterait clairement. Nul doute qu'en ce cas, M. Laurier, flairant la saute-de-vent, ne manquera pas d'orienter sa barque dans le sens de l'indépendance ou de l'annexion, comme il l'a fait dans le passé.

Les multiples plaidoyers des deux chefs, leurs efforts répétés pour mériter la prime du dévouement à l'Empire, leurs accusations réciproques d'incivisme, de "conspiration avec les nationalistes", n'aboutissent qu'à un résultat: c'est de prouver à l'évidence que seuls les nationalistes restent fidèles à cette maxime qui fut longtemps celle des deux "grands" partis: le Canada n'a d'autre obligation envers l'Angleterre que la défense de son propre territoire.

Nous avons remercié M. Laurier du témoignage qu'il nous a rendu à ce sujet. Il serait injuste de ne pas tendre la même mesure de reconnaissance au premier ministre.

Cette doctrine de la neutralité coloniale, M. Borden a parfaitement démontré l'infirmité en ce qui concerne les opérations navales en temps de guerre. Mais si l'on admet que le Canada n'a besoin d'aucune flotte pour sa propre défense et que l'Angleterre, seule maîtresse de l'Empire et de ses relations étrangères, doit pourvoir seule à sa défense générale, la neutralité du Canada dans les guerres qui ne menacent pas son territoire est parfaitement admissible en droit et en fait.

C'est même la seule doctrine qui ait été acceptée en droit par les autorités impériales et appliquée en fait jusqu'aux jours de la guerre d'Afrique.

C'est en s'inspirant de cette doctrine et de cette pratique que sir John A. Macdonald refusa son concours aux autorités impériales pour recruter des troupes canadiennes lors de la guerre du Soudan. C'est la même doctrine qui induisit le gouvernement libéral à rétablir, dans la Loi de la milice, le dispositif qui restreint les devoirs de la milice canadienne à la défense du territoire canadien.

M. Borden ne s'est pas borné à répudier la doctrine de la neutralité et à donner le démenti aux traditions de son parti; il a arboré franchement ses couleurs et posé la thèse impérialiste dans toute son ampleur. Nous savons enfin à quoi nous en tenir sur ses idées de fond et sur l'objet qu'il poursuit.

De cette franchise tardive, il convient de le féliciter. Ce rôle lui va mieux que le jeu équivoque auquel il se prêtait depuis longtemps, afin, sans doute, d'adoucir l'effort de la culbute qu'il impose à Pelletier, à Nantel, à Goderec et à toute la bande des "autonomistes", élus comme adversaires-déclarés de la politique qu'ils acceptent et appuient aujourd'hui.

"Notre politique", déclare M. Borden, "tend à l'unité de direction des forces navales de l'Empire en temps de guerre. Elle tend aussi à assurer aux possessions d'outremer une voix délibérante et une influence juste et raisonnable dans toutes les matières qui concernent l'Empire."

Il reconnaît qu'à l'heure actuelle, le Canada n'exerce aucune action politique dans le gouvernement de l'Empire; que le million d'habitants du Royaume-Uni, qui ont émigré au Canada depuis dix ans, ont perdu, en venant ici, "toute voix délibérante sur les matières d'intérêt impérial."

Cet aveu ruine de fond en comble l'argument que M. Borden avait employé un moment auparavant pour établir que les Canadiens, "jouissant en commun avec les habitants des Iles Britanniques de tous les avantages de la citoyenneté impériale, doivent en remplir les obligations et les devoirs."

Si, en venant au Canada, les sujets de Sa Majesté britannique perdent "toute voix délibérante sur les matières d'intérêt impérial", comment M. Borden peut-il prétendre que les Canadiens, de naissance ou d'adoption, "jouissent en commun avec les habitants des Iles Britanniques de tous les avantages de la citoyenneté impériale?"

Et si les Canadiens sont privés "de toute voix délibérante" dans le gouvernement de l'Empire, de quel droit M. Borden leur imposerait-il, sans leur autorisation, par la clôture à la Chambre et par la "réforme" violente du sénat, une charge nouvelle qui est, il le reconnaît lui-même, le corollaire indissoluble de ce droit de délibération dont ils sont privés totalement?

Mais il ne faut pas demander trop de logique à un politicien colonial, qui s'essaie, pour la première fois, au métier difficile de défaire et refaire les empires.

Les habitants des colonies autonomes, ajoute le premier ministre, ne consentiraient pas à rester dans leur état actuel de sujétion; ils exigeraient avant longtemps une représentation dans les conseils de l'Empire. Il reconnaît que les hommes d'Etat impériaux, "plongés dans l'étude des problèmes qui n'intéressent que les Iles Britanniques" ne se rendent pas compte de l'évolution des idées dans les grandes possessions de l'Empire. M. Borden compte sur "le bon sens du peuple anglais" pour résoudre ce problème; et, déclare-t-il en terminant ce passage remarquable de son discours, le Canada pourrait fort bien prendre l'initiative de le poser dans l'ordre des choses pratiques.

Ces paroles méritent d'être soulignées. Elles contiennent un avertissement non déguisé aux autorités impériales. Elles comportent aussi l'aveu que M. Borden entretenait de profondes illusions à cet égard et qu'il avait trompé, à dessein ou sans le vouloir, le peuple du Canada sur les intentions du gouvernement britannique.

Nous y reviendrons demain.

Henri BOURASSA.

BILLET DU SOIR

VOYAGE TERRIBLE

J'arrive du bout du monde, là-bas, très loin, de... Boucherville. Le retour s'accomplit normalement, mais l'aller!!!

Parti hâtivement pour attraper le traversier, je crus l'avoir manqué, quand, arrivé à son quai, je constatai qu'il n'était pas là. Vile je m'informe; du doigt on m'indique le fleuve qu'un orageux nuage de brouillard enveloppé, dressait à dix pas de nous — plusieurs autres Bouchervillois sont venus faire groupe — un opaque rideau grisâtre.

La navigation est interrompue! Perdus, sur le "fleuve au majestueux cours", des paquebots en panne, des vapeurs et remorqueurs jonant au colin-maillard et des dragues à l'ancre, font résonner l'écho des plaintes de leurs sirènes aux cris de détresse et de leurs cloches aux tintements funèbres.

C'est pas ça! Tout à coup, un soupir s'échappe de toutes les poitrines: un navire est signalé à l'horizon, il se dessine, s'avance à tâtons dans la brume, paraît comme un fantôme puis, enfin, vient mollement jeter ses amarres.

Il est six heures et nous sommes sauvés!

—Nous repartons immédiatement, capitaine?

—Non, à sept heures et demie... si le temps est beau!

Palatras! notre espoir s'écroule collectivement.

Un nouveau malheur sur l'instant nous frappe: nos visières crient famine comme des sœurs — ventre affamé n'a pas d'oreille. Un désespoir général s'empare des pauvres naufragés... sur le quai, Un des malheureux à la panse rabalaissienne excite la convoitise; les gourmets s'en lèchent d'avance les lèvres et quelqu'un, sorti des bois pour le tirer au sort. Les anthropophages vont s'élaner sur leur compagnon, qui lui-même commence déjà à botter — en français kicker — à la vue des ocellades sauvages, quand le capitaine du Boucherville, le plus aimablement du monde, invite tout le monde à sa table.

On s'engouffre pêle-mêle dans le coqueron où, sur la table déjà dressée, une tourterelle dorée, des œufs brillants comme des miroirs — ils sont accommodés de cette façon — et un énorme pain de Savoie ne demandant qu'à mettre fin à nos douleurs.

Les agapes terminées, tout le monde monte sur le pont.

—Nous partons, capitaine?

—Oui, peut-être à neuf ou dix heures... ou demain matin.

Nous allons nous affaisser, mais heureusement, l'un de nous suggère: Passons par Longueuil!

Ce trait de génie sauve la situation. Armes et bagages, nous nous transportons dans la ville transpirenaise où, après un discours très sonore, accompagné de pièces très sonantes, nous engageons une voiture comme jamais roi n'en eût: une bonne bouchère.

Entassés dans le fond, sur des boîtes de paille, nous rêvons que nous avons vingt ans... et l'équipage s'ébranle.

Affreux! affreux! affreux! La plume se refuse à décrire les angoisses de ce voyage de six ou sept milles. Comme des balles soufflées, à chaque pas que fait le cheval, nous rebondissons, poussant sans cesse des cris de douleur, au choc continu du pierrier et cahotant chemin. La nuit lourde et noire comme un drame de Montépin, descend, accompagnée d'une pluie pointue qui nous lacère les mains et le visage. Le supplice, que n'imaginerait même pas Dante, dure trois longues heures. Enfin, on aperçoit les lumières vacillantes du village; nous oublions tout pour ne plus penser qu'à notre arrivée prochaine au foyer, où la femme et les petits nous attendent, anxieux et peut-être pleurant.

Nous avons souffert, mais quelle joie à l'arrivée!

Où, quelle joie! (Cette ligne est écrite avec amertume.)

—Ah! c'est toi, nous dit notre femme, pourquoi n'es-tu pas resté en ville par un temps pareil!...

Tête du naufragé.

Nap. TELLIER.

La jeunesse catholique française

Les dernières nouvelles d'Europe nous apprennent que M. Pierre Gerlier, étant parvenu au terme de son mandat, vient d'être remplacé comme président de l'Association Catholique de la Jeunesse par l'un des anciens vice-présidents, M. Alexandre Souriac.

M. Gerlier a laissé au Canada de trop durables souvenirs pour qu'il soit nécessaire de faire son éloge. M. Souriac est un avocat de grand talent qui fait depuis longtemps partie du conseil supérieur de l'Association française.

"M. Borden n'a aucun mandat du peuple", écrit avec raison le Canada, en parlant de la contribution de 35 millions.

Fort bien. Mais M. Laurier avait-il un mandat plus explicite que celui de M. Borden, quand il faisait adopter sa loi du service naval par les Communes, sans en avoir jamais parlé au peuple, tout d'abord?

COOPERATEUR.

La bibliothèque municipale

La Presse pense avoir trouvé l'emplacement idéal de la bibliothèque municipale. Depuis quatre jours, elle consacre son espace, pourtant si précieux, aux mérites du terrain situé à l'angle Nord-Ouest des rues Saint-Laurent et Sherbrooke.

Cet emplacement n'est pas plus mauvais qu'un autre, il vaut même beaucoup mieux que certains immeubles fort vantés; mais ses avantages ne sont pas tels qu'ils justifient les éloges prodigués par notre confrère du coin.

Comme le singe de Florian, la Presse a oublié d'éclairer sa lanterne. Quel sera le prix de son emplacement d'élection?

L'évaluation municipale, faite en 1912, le fixe à \$165,400. C'est pour rien, mais il y a un écart entre l'évaluation municipale et la valeur marchande. Tout le monde sait ça. La Presse calcule que ce terrain mesure 50,000 pieds carrés. C'est un chiffre rond, très rond même; la superficie en est plus exactement de 55,000 pieds carrés. Or, si nous sommes bien informés, la dernière vente de ce terrain se serait faite à \$7.50 le pied, soit en tout \$412,500, et un agent d'immobilier fort renseigné nous dit que s'il avait ce terrain il ne le vendrait pas à moins de \$10 le pied, ce qui ferait un total de \$550,000.

La Presse croit-elle que les propriétaires se contenteront de l'évaluation municipale?

En supposant même que le terrain ne mesurerait que 50,000 pieds carrés de superficie et que les propriétaires ne chercheraient qu'à se rembourser, il coûterait encore, à \$7.50 le pied, \$375,000. Or, les commissaires ont offert de consacrer \$500,000 à la construction d'une bibliothèque, quand ils ont recommandé de prendre une partie du parc Jeanne-Mance, propriété de la Ville. Nous savons de bonne source qu'ils ne recommanderont jamais de prendre à même ce demi-million les \$325,000 qui seraient au moins nécessaires à l'achat du terrain prôné par la Presse et à se contenter de \$175,000 pour l'édifice et son aménagement.

L'échec qui a accueilli les projets présentés jusqu'ici guette celui de la Presse. Il n'y a qu'un moyen d'avoir une bibliothèque municipale, c'est de revenir au premier projet des commissaires: construire l'édifice sur la partie du parc Jeanne-Mance située à l'angle de l'avenue des Pins et de l'avenue du Parc.

Dans le rapport qu'ils présenteraient alors au conseil, les commissaires offriraient de consacrer une somme représentant l'évaluation de ce terrain, soit environ \$150,000, à l'achat de parcelles dans les quartiers qui en sont les plus dépourvus. Le seul argument qu'eurent alors les adversaires de ce projet est qu'on allait priver les enfants et les jeunes gens d'un terrain de jeux.

Ils ne réfléchissaient pas que les jeunes gens ne peuvent aller jouer à cet endroit, parce que la Compagnie des Tramways s'en est emparée depuis longtemps pour y mettre une voie en Y et qu'une compagnie particulière était venue l'y rejoindre pour y décharger ses matériaux d'excavation.

Les commissaires sont, croyons-nous, du même avis que l'an dernier et la plupart des échevins qui combattent alors leur projet commencent à se rendre compte qu'il vaut mieux déposer les enfants dans un terrain de jeux en y construisant une bibliothèque qu'en laissant deux compagnies particulières s'en emparer pour leur usage personnel.

C'est au parc Jeanne-Mance qu'il faut construire la bibliothèque.

Fred. PELLETIER.

Comptoir coopératif à Montréal

On raconte qu'étant encore très jeune et ayant fait le voyage de Normandie à Paris, Fourier alla dîner dans un restaurant de la capitale, où, pour son dessert, on lui fit payer une pomme 10 sous. Or, quelques jours auparavant, il avait vu en Normandie ces mêmes pommes se vendre à raison de 2 sous la douzaine... En Normandie, vous le savez, on cultive beaucoup de pommes. Ce fait, qu'un même objet pouvait être revendu 60 fois plus cher que son prix de production, frappa l'esprit très ouvert du jeune observateur... N'y avait-il pas là un vice économique? quelque chose de défectueux dans le mécanisme de la société? Et ce vice caché, si on le découvrait, ne pourrait-on pas le guérir?

Hélas! ce vice économique n'est que trop réel — et, en plusieurs pays, il a fait que s'aggraver depuis le temps de Fourier. Le remède est cependant tout trouvé; il ne s'agit que de l'employer.

C'est ce qu'on est en train de faire, ici, dans la province de Québec, comme en Belgique et ailleurs. Nous en reparlerons.

COOPERATEUR.

Une campagne tory

Il est évident que M. Borden a donné le mot d'ordre à ses journaux et à ses chefs de file: Il n'est pas une feuille tory qui ne tâche, par ses articles ou ses dépêches, de coller les nationalistes aux flancs de M. Laurier. A en croire le Star d'hier, ce serait Armand Lavergne qui réglerait, d'accord avec le chef libéral, la conduite et les tactiques du sénat, et le Mail and Empire qualifie tout net M. Laurier de grand-maitre de l'Ordre des Nationalistes.

Au fond, l'aventure ne manque pas d'un certain piquant. Elle apporte une jolie illustration au vieux proverbe populaire: Tricherie revient toujours à son maître; car, si les libéraux n'avaient pas mené contre les nationalistes une persévérante campagne de calomnies, si le Globe ne les avait présentés au public ontarien comme marchant, sous les plis du tricolore de France, à l'assaut des institutions britanniques, la campagne tory serait venue à un échec à peu près assuré. Elle n'aurait pas été si intéressante même où ils auront pu convaincre le public anglo-canadien de la noirceur de ses intentions; et c'est un bel exemple de justice rétributive.

Mais cette tactique tory semble apporter un certain crédit à l'opinion de ceux qui prétendent que le parti conservateur se dispose à faire des élections et basera sa campagne sur un appel à toutes les forces impérialistes et jingoïstes.

C'est une opération qui pourrait être singulièrement dangereuse et réserver à ses auteurs plus d'une surprise.

Omer HEROUX.

Sur le Pont d'Avignon...

Un chroniqueur du Canada écrit, au sujet de l'histoire des relations nationales avec les libéraux et les conservateurs, que M. Bourassa "n'aura jamais assez de chapeaux même dans son parti, pour porter toutes les colonnes qu'il écrit à ce propos."

Les chapeaux sont rares, chez les nationalistes. Mais M. Bourassa compte sans doute sur les deux grands partis. En quoi il a peut-être raison.

Un député déclare en plein parlement que certaine compagnie de chemin de fer canadienne tiendrait sous garde armée, sur certains points, un nombre de manœuvres russes qui travailleraient à la construction de remblais, et les traiterait comme des esclaves.

L'accusation est grave. Le gouvernement ferait bien de s'informer si c'est ainsi que l'on traite les immigrants de Russie, sans doute sous le prétexte qu'ils sont encore mûrs ici que dans leur pays.

Les journaux disent que Paris n'est pas une ville hygiénique et qu'un million de gens y vivent dans un milieu des plus insalubres. Les statistiques ont peut-être raison. Mais elles ne doivent pas nous faire oublier que Montréal n'a pas de reproches à faire à Paris, sous ce rapport.

Mademoiselle Booth, de l'Armée du Salut, a surpris un plein moule à voler dans sa chambre. Elle n'a pas appelé la police, mais elle lui a donné à manger, puis l'a sermonné, l'a fait prier, et ne l'a relâché que lorsqu'il lui eût promis de se comporter dorénavant en honnête homme.

Ce devait être un voleur novice; ou, si c'en est un ancien, la crainte du sergent de ville l'a fait agir. Il tiendra sans doute sa promesse à la façon des peçon-nationalistes.

Un marchand de tortues, à New-York, affirme que le sérum de sang de tortue, du docteur Friedman, n'est pas nouveau, et qu'il y a beau temps que les Chinois traitent la tuberculose en se servant d'un bouillon de tortue. Une foule de ses clients sont des Chinois, dit-il, et lui ont raconté qu'il usage médical ils faisaient de ces reptiles.

Le docteur Friedman aurait-il acheté son secret de son blanchisseur, lui qui le vend si cher?

M. Carvell, un député libéral, n'a probablement pas son pareil, aux Communes, pour dire des choses désagréables et blessantes à ses collègues, à tout propos et hors de propos. Hier, il en appela au président, parce que son adversaire, aussi désagréable que lui, du reste, — le docteur Edwards, le traitait "d'apologiste pour les achats de quais en sciure de bois" et de "détenseur des affaires McAvity", deux opérations qui rendirent M. Pugsley fameux, en son temps de ministre des Travaux Publics.

M. Carvell prend vite la mouche, quand il s'agit de lui. Il devrait être un peu moins susceptible, et un peu charitable à l'endroit des autres députés.

La Société des Antiquaires de Montréal proteste contre la démolition projetée, par la ville, de la maison Lacroix, rue Saint-Jean-Baptiste. Cet édifice remonte à 1686, c'est la plus vieille maison de Montréal, et elle est en excellent état de conservation.

Les Antiquaires ont raison. Au train où vont les démolitions, dans notre ville, il n'y restera bientôt plus un vestige de l'époque française. Nos gens ont aujourd'hui la manie de faire disparaître toutes les traces du passé. Serait-ce que le rappel d'une époque où l'on ne vivait pas que pour l'argent leur est cruel, et que même les pierres de l'ancien régime leur rappellent trop d'exploits et trop d'humble dévouement, en ces temps de mercantilisme audacieux?

Le Veilleur.

LETTRE D'OTTAWA

LA FIN DU DÉBAT SUR LE BUDGET

Chambre des Communes, Ottawa, 22. — Les luttes électorales sont précédées comme les déclarations d'hostilités, de réunions de conseil de guerre.

Est-ce un signe des temps? On a vu, aujourd'hui, dans les couloirs du parlement, errer l'état-major conservateur du district de Montréal.

"De tous ces... stratèges vous dirai-je les noms?" C'étaient MM. Charles Beaubien, E. Patenaude, Mathias Tellier, chef de l'opposition de Québec; Papineau Mathieu, J. A. Beaulieu, Z. Normandin et J. A. Renaud, de Joliette.

Il est vrai qu'il y a de petites guerres intestines pour des questions de patronage qui nécessitent parfois de semblables consultations, mais alors on ne voit pas ce que M. Tellier viendrait faire dans cette galère.

Les libéraux, qui voient une menace d'engagement dans le moindre mouvement des troupes ennemies, prétendent que c'est le signe avant-coureur d'une élection.

Cela cadrerait peu avec les récentes déclarations de M. Borden, mais je donne la nouvelle pour ce qu'elle vaut. Il s'agit, en somme, d'un déplacement important qu'on ne trouvera probablement pas dans les journaux sous la rubrique "En Voyage".

Le sénat a siégé, aujourd'hui, à partir de 11 heures du matin, tout comme la Chambre.

Le bill naval a été présenté en seconde lecture, mais la discussion, d'après une entente entre sir Georges Ross et M. Loughheed, a été remise à mardi.

On assure que deux sénateurs libéraux, l'un et l'autre du Nouveau-Brunswick, MM. Ellis et Domville, passeront, sur cette question, au camp ministériel, mais la défection de ces deux transfuges sera compensée, dit-on, par l'adhésion de MM. Bolduc et Landry, à la politique libérale.

La politique libérale? Personne ne la connaît encore officiellement, mais cependant tout le monde sait ce qu'elle sera. On dirait qu'on parlemente les secrets sont pareils à un liquide déposé dans un vase poreux: d'abord rien ne se répand au dehors, puis le contenu filtre petit à petit, jusqu'à ce qu'il s'écoule tout entier. Hier matin, on ne connaissait rien de cette politique; l'après-midi on s'en doutait, maintenant on sait tous les détails, et cependant personne ne semble en avoir levé le couvert qui est la déclaration officielle.

On connaît déjà le sort du projet de loi des grands chemins, que le gouvernement a renvoyé au sénat, cette année, après que celui-ci l'eût mutilé.

Les libéraux, par la voix de leur chef, sir George Ross, en ont proposé, ce soir, la troisième lecture en y annexant les deux amendements fatals de 1912. M. Loughheed, leader conservateur, a soulevé un point d'ordre à l'effet que les libéraux n'ont pas le droit de prendre sous leur bonnet et de faire voter une mesure gouvernementale. Le président a demandé jusqu'à demain pour rendre sa décision.

A la Chambre des Communes, les orateurs ont parlé dans le désert. L'assistance à la séance, peu nombreuse depuis lundi, était diminuée encore par les départs de fin de semaine. On n'a servi, d'ailleurs, que du réchauffé. La discussion a roulé jusqu'au soir, sur la question du budget dont plusieurs orateurs nous avaient surabondamment entretenu la veille. Comme toujours, ceux de la gauche ont dit blanc et ceux de la droite, noir.

M. Carvell, cependant, est sorti de la routine. C'est un agresseur qui se complait à l'attaque, sa voix est perçante et ses phrases sont incisives. Il a ramené sur le tapis l'éternelle question de la réciprocité. Le système protectionniste actuel, a-t-il dit, érige autour du Canada la muraille de Chine du tarif. Celle-ci empêche la concurrence et le progrès. Si nos cultivateurs ne peuvent se payer d'automobiles, c'est la faute du tarif; si nous sommes forcés de porter de fortes et incélagantes boîtes — et ceci en est une portée à M. Ames, grand fabricant de chausures, qui parlait avant lui, — c'est la faute du tarif.

Le docteur Edwards lui a donné la réplique. M. Carvell et le docteur Edwards ne s'aiment pas, c'est un fait connu. Ils ont eu jadis une altercation épique. Le dernier a encore foncé sur son préopinatif, dans son discours, mais celui-ci s'est contenté de lui faire remarquer, de la façon la plus calme, que sa personnalité n'avait rien à faire dans la question. Le docteur Edwards a

ensuite prononcé le discours du bon partisan qui trouve que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

M. Frank Oliver lui a donné la réplique en développant plus au long certains points du discours de M. Carvell.

Le ministre des finances lui-même, M. White, a conclu la discussion qui a été, dit-il, "franche et loyale". Il a remercié ironiquement l'opposition qui n'a pas critiqué un seul point en particulier mais s'est tenue dans des généralités. Il y voit la preuve que son budget n'est pas trop mauvais. Après le discours de M. White, la Chambre s'est formée en comité des voies et moyens et a adopté la seconde lecture. Puis la Chambre a procédé à la discussion en troisième lecture de la loi des banques, qui a été adoptée, après trois discours sans aucun intérêt.

APRÈS-MIDI.

L'après-midi, M. Carvell répond, en terminant son discours, à M. Cockshutt qui complimentait la veille le gouvernement sur le budget.

L'année dernière, les douanes sur les machines agricoles importées des Etats-Unis ont donné \$3,600,000. Ce taux est trop élevé pour les besoins du gouvernement. Le peuple devrait être remboursé du surplus de cette surtaxe.

M. Carvell critique ensuite dans les détails le tarif protectionniste. C'est encore à cause de la muraille du tarif que nous sommes obligés de payer plus cher des bottines de qualité inférieure à celles fabriquées aux Etats-Unis.

Ici M. Ames, qui voit une allusion, interromp l'orateur pour lui demander s'il expose là la politique de son parti. "Je parle, lui est-il répondu, non pas seulement au nom de mon parti, mais au nom d'un grand nombre de conservateurs assis, au nom de tout le pays, en somme, qui veut ces réformes."

M. le docteur Edwards, de Frontenac, répond à M. Carvell. Il compare son adversaire, qui proteste, à un pierrrot politique, puis il se lance dans un éloge comiquement diatribique de la politique budgétaire du gouvernement actuel.

M. Frank Oliver continue la discussion. Il dit que c'est le gouvernement et non pas le sénat qui a tué le bill de la commission de la réforme du tarif. Le sénat n'a fait qu'y introduire un amendement que le gouvernement n'a pas voulu accepter et c'est ce qui a causé la mort de ce projet de loi. Le gouvernement représente les intérêts financiers plutôt que ceux du peuple.

"Nos amis de l'autre côté, dit M. Oliver, ont suivi l'exemple des Etats-Unis tant que ceux-ci ont augmenté le tarif, mais maintenant qu'ils le diminuent, le gouvernement cesse de les imiter."

"Je me rappelle une manifestation à Ottawa dans laquelle figuraient douze automobiles portant l'enseigne: "Pas d'échange de commerce avec les Etats-Unis", cependant chacune de ces machines avait été fabriquée aux Etats-Unis.

"De même un grand nombre de journaux répétaient dans leurs articles de rédaction le sens de ces affirmations, et cependant leurs presses avaient été fabriquées aux Etats-Unis."

M. White conclut la discussion du budget. Il remercie l'opposition d'avoir critiqué le budget d'une façon aussi peu méchante, dit-il. MM. McLean et Carvell sont restés dans des généralités, ce qui prouve qu'ils n'avaient pas grand-chose à dire. En passant, M. White indique comme une des causes de l'augmentation, du coût de la vie, les guerres qui gaspillent des sommes folles d'argent, absolument comme si on le jetait à la mer.

Après le discours du ministre des finances, la Chambre se forme en comité des voies et moyens pour adopter le budget, puis les quelques députés fidèles ayant écouté les discours de MM. McCurdy, J. H. Rainville et Emerson, la Loi des Banques est adoptée en troisième lecture. Il est une heure quarante-cinq minutes du matin.

Louis DUPIRE.

DEMAIN

Demain, le Devoir publiera la suite des Notes d'art de M. Fabien, un article de M. Montarville de la Bruère sur les premiers temps de la colonie, etc.

A lire particulièrement, dans la Page littéraire, un article de M. Laurente, l'ancien professeur de Laval, sur Jacques Delille.

DEMAIN: M. Borden et les maîtres de l'Empire, par M. Henri Bourassa.

LE BILL DES BONNES ROUTES

Le Sénat, par 23 voix de majorité, vote un amendement à l'effet que l'argent destiné aux améliorations de la voirie soit distribué aux provinces, au prorata de leur population

Ottawa, 23. — A l'ouverture de la séance du Sénat, hier soir, M. le sénateur Dandurand déclare que c'est à tort que l'on dit que le bill des routes est un bill de subsides et qu'il ne peut pas être amendé par le Sénat. D'abord, aucune somme n'est spécifiée dans le bill et l'année dernière c'est le Sénat à la Chambre des Communes. M. Loughheed dit que les Communes ne peuvent pas s'engager à voter de l'argent pour un certain nombre d'années, mais il ne faut pas oublier que les Communes ont déjà absorbé de la même manière pour le bill accordant de l'argent à l'agriculture. L'argent sera accepté.

Le sénateur Choquette affirme que le bill serait inconstitutionnel sans amendements. L'acte de l'Amérique britannique du Nord spécifie que les routes et ponts sont des travaux locaux et peuvent être entrepris par le gouvernement fédéral seulement après avoir passé une législation déclarant que ces travaux sont faits pour l'avantage général du Canada, ce qui signifie pour l'avantage de deux provinces ou plus. Insérer dans le bill une provision prévoyant la distribution équitable de l'argent entre les provinces et une autre déclarant que l'argent devra être dépensé par les provinces rendrait le bill constitutionnel et satisfaisant.

Sir Mackenzie Bowell est aussi d'opinion que la mesure est un bill de subsides avec lequel le Sénat n'a pas le droit d'intervenir avec un amendement.

Le sénateur Poirier soulève un point d'ordre à l'effet que l'amendement du sénateur Kerr est hors d'ordre, modifiant un bill de subsides de la Chambre des Communes, lequel le Sénat n'a pas le droit d'amender.

Les sénateurs Béique, Dandurand et Power s'objectent au point d'ordre soulevé par le sénateur Poirier; les sénateurs Daniel et Taylor l'appuient. Le sénateur Baird qui présidait le comité, déclare l'amendement hors d'ordre.

Cet amendement est renversé par un vote de 47 à 19. L'amendement du sénateur Kerr est ensuite adopté par un vote de 47 à 20.

A la demande du sénateur Kerr, l'article 6 est rayé du bill. Cet article autorisait le ministre des chemins de fer à faire les chemins de fer et ponts après en avoir obtenu l'autorisation des provinces. Le bill amendé est ensuite adopté par un vote de 45 à 18.

Ceux qui ont accepté les amendements sont Sir George Ross, les sénateurs Béique, David, James Ross, Taffay, McSwain, Tibbott, Gagnier, Boyer, Gilmour, Forget, Prince, Ratz, et Wilson.

Ceux qui ont voté contre les amendements sont MM. Loughheed, Baird, Sir Mackenzie Bowell, Gordon, Dennis, Owens, Bolduc, Donville, Murphy, McKeen, Daniels, McMillan, McLaren, Taylor, Corby, Giroir, MacKay (Cap Breton) et De Boucherville.

Sur refus de la part de M. Loughheed de proposer la troisième lecture du bill Sir George Ross remplit cette formalité. L'opposition soulève un point d'ordre à l'effet qu'un sénateur qui ne représente pas un mouvement n'a pas le droit de prendre charge d'un bill du gouvernement. Le président déclare que le point d'ordre est tout à fait nouveau et qu'il veut l'étudier avant de rendre une décision.

Le débat est suspendu et le Sénat s'ajourne.

SEANCE DU MATIN

L'honorable M. Bostock reprend à l'ouverture de la séance la discussion du bill des routes. L'opposition au Sénat, dit-il, est en faveur de l'amélioration des routes, mais est opposée à toute violation de la constitution. Dans le cas actuel, remarque M. Bostock, les gouvernements provinciaux sont beaucoup plus en mesure que le gouvernement fédéral de savoir de quelle manière l'argent doit être dépensé sur de nouvelles routes ou sur l'amélioration des chemins.

Le sénateur George Taylor appelle l'attention sur un discours qu'il a prononcé l'année dernière demandant au gouvernement de construire une route nationale à travers le Canada. Le bill actuellement à l'étude est un premier pas vers la réalisation de ce projet. Le sénateur Taylor dit que si le bill est adopté sans amendement l'argent sera dépensé sur les bonnes routes d'une manière impartiale, la distribution se faisant au prorata de la population de chaque province.

Le sénateur Taylor dit: Du côté du gouvernement on a fait remarquer que l'intention était de diviser l'argent entre les provinces en se basant sur le chiffre de la population. Pourquoi a-t-on refusé de stipuler ce fait dans le bill? On a admis que l'amendement était juste et cependant on a refusé de l'adopter. Le sénateur Ratz a déclaré qu'il était en faveur de bons chemins et qu'il s'efforcera de les obtenir par tous les moyens possibles. D'après ce bill le million et demi de dollars pouvait être dépensé dans une seule province, plus que cela, on pouvait même le dépenser dans un seul comté.

Sir Mackenzie Bowell a déclaré qu'il n'était pas trop certain si la division basée sur le chiffre de la population était le meilleur moyen d'arriver à un résultat satisfaisant. Certaines parties du pays ont eu plus besoin de bonnes routes que d'autres et il s'agit de déterminer quelles sont ces parties du pays qui demandent le plus d'attention. Tout de même il est d'avis que le gouvernement agit de bonne foi et que le peuple devra être satisfait. C'est du reste le rôle d'un bon gouvernement de rendre justice au peuple, quelles que soient ses opinions politiques.

Une histoire à propos de la visite du prince

LE PRINCE ALBERT EST A PEINE AU CANADA QUE DEJA L'IMAGINATION DES JOURNALISTES MET EN BRANLE LE MONDE PROTOCOLAIRE.

Halifax, 23. — Le capitaine Smith, commandant du "Cumberland", a été surpris et indigné quand l'opérateur de télégraphie sans fil lui a communiqué un radiogramme intercepté et destiné à la presse, racontant comment le prince Albert, en partant sur le "Cumberland", avait fustigé le capitaine au commandement de la Nouvelle-Écosse en se rendant à une partie de tennis au lieu de faire une visite officielle. Un peu plus tard, il recevait par câble des autorités de l'Amirauté une demande d'explications au sujet de cette nouvelle, qui avait été transmise en Angleterre.

Après l'incident de ce genre ne s'est produit, bien qu'il y ait eu faux calcul de la part des fonctionnaires de la maison du gouverneur. Au lieu de suivre la coutume ordinaire, le lieutenant-gouverneur McGregor a rendu visite au capitaine Smith d'abord, et par suite, la visite officielle de ce commandant du "Cumberland" a été retardée de quelques jours. On s'attendait à ce que le prince Albert accompagné du capitaine Smith lors de sa visite au gouverneur; cependant, les ordres spéciaux du roi portent que le prince Albert doit être traité exactement comme chacun des soixante autres cadets du navire école, et comme un "garden party" était organisé à la maison du gouverneur pour samedi, il avait été décidé que le prince viendrait chez M. McGregor en compagnie de ses confères seulement. Le public n'a été dit en aucune manière à ce sujet, car le prince est sorti plusieurs fois en ville et il a été reconnu dans la foule de ceux qui suivaient les manifestations auxquelles la récente grève des employés de tramways a donné lieu. On dit que les histoires relatives au désagrément de la visite publique ont été fabriquées à Montréal.

Le capitaine Victor Pelletier, aide-de-camp de Sir François Langlier, était à Halifax, hier, pour préparer la réception qu'il fera au prince à son arrivée à Québec, dans une dizaine de jours. Le prince n'a pu aller à Québec sans un cortège de quelque importance. Tous les cadets, cependant, visiteront Montréal et se rendront aux chutes Niagara.

Appel aux Instituteurs et Institutrices de la Province de Québec

LE COMITÉ EXECUTIF DU "SOU DE LA PENSÉE FRANÇAISE" VIENT DE LANCER L'APPEL SUIVANT AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

"Les Canadiens-français de l'Ontario, dans la lutte qu'ils soutiennent pour la défense de leurs écoles, demandent instamment à leurs frères du Québec de leur venir en aide. "La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, fondée il y a 78 ans pour la défense des droits de notre race, a pour rester dans son rôle en prenant l'initiative d'une grande collecte nationale au profit de nos compatriotes de l'Ontario; cette collecte se fera le 24 juin prochain, et de l'aveu de tous, elle aura de grands avantages pour les parades futures et cotisations du passé, sans nuire au côté religieux de la fête nationale.

"Un Comité Exécutif a été nommé pour organiser la collecte dite du "Sou de la Pensée Française", et c'est ce Comité qui fait appel à tous les Instituteurs et à toutes les Institutrices de la Province de Québec, il les invite de tout cœur de donner noblement leur concours à cette œuvre patriotique, en demandant à chacun de leurs élèves de verser au moins un sou en faveur de leurs petits frères de l'Ontario. Les enfants de nos écoles contribueront ainsi pour une part considérable à la collecte du 24 juin, et en même temps ils auront une occasion de se former des habitudes patriotiques et au sentiment de la solidarité nationale. Et, par les enfants, les parents seront aussi atteints. Et l'on pourra dire que toute notre race s'unira pour soutenir ses enfants de là-bas.

"Nous sommes assurés que tous les Instituteurs et toutes les Institutrices n'hésiteront pas à répondre à l'appel du Comité. Nous leur proposons le 16 juin prochain comme date de la collecte dans toutes les écoles, et nous leur laissons à juger quel moyen serait le meilleur pour organiser la collecte; par exemple, ils pourraient faire donner à leur école, une petite séance d'assemblée patriotique, à laquelle les parents seraient invités.

"Le montant des collectes devra être envoyé immédiatement après le 16 juin, par mandat-postal, à l'ordre de M. J.-N. Cabana, Trésorier du Comité Exécutif, Monument National, Montréal. Sous ce pli se trouve une enveloppe adressée à cette fin.

"Au nom de nos compatriotes de l'Ontario, le Comité Exécutif du "Sou de la Pensée Française" envoie à tous les Instituteurs et à toutes les Institutrices de la Province de Québec ses remerciements anticipés pour la coopération qu'ils apporteront tous à une œuvre éminemment patriotique, et les félicite pour la nouvelle preuve qu'ils donnent ainsi de leur dévouement à la cause sacrée de l'éducation."

Pour le Comité Exécutif, J.-A.-M. BROUSSEAU, Ptre. Secrétaire, Monument National, Montréal.

LES INCIDENTS DANS L'ARMEE FRANÇAISE

Seize soldats du 20e corps d'armée de Nancy passeront devant un conseil de guerre. — Treize sous-officiers sont cassés de leur grade. — La garnison de Mâcon est consignée

(Service particulier) Paris, 23. — Le général Pau, chargé de faire une enquête sur les manifestations de Toul et de Belfort, est rentré aujourd'hui à Paris, venant de Toul, et a communiqué aussitôt son rapport au ministre de la guerre, puis il est reparti immédiatement pour Belfort, afin de continuer son enquête.

Le général Goetschy, commandant le 20e corps d'armée à Nancy, a fait communiquer aux troupes placées sous son commandement les punitions infligées aux soldats coupables. Seize passeront devant un conseil de guerre, quinze seront envoyés immédiatement aux compagnies de discipline et quarante sont punis de 30 à 60 jours de prison. Treize sous-officiers, en raison de la mollesse dont ils firent preuve au cours de ces récents événements, sont rétrogradés ou cassés de leur grade.

A la caserne des Tourelles (31e régiment d'infanterie), 150 soldats se sont livrés à une manifestation contre le maintien de la classe sous les drapeaux. Le colonel les a fait rentrer dans le devoir.

Sur la place de la République, cinquante soldats ont également manifesté.

La police les a dispersés.

DANS LE Monde Ouvrier

AGITATION CHEZ LES CAMIONNEURS Aurons-nous, à Montréal, une nouvelle grève des camionneurs, le 1er juin prochain? Si l'on en croit la rumeur, un conflit est à redouter, d'ici peu de temps, dans l'industrie du transport.

Voici, d'après un des camionneurs, de la "Dominion Transport Coy", qui a pris une part active au dernier mouvement, quelles seraient les causes de ce différend: Quand, il y a un mois, les camionneurs de la "Dominion Transport Coy" qui étaient en grève, ont décidé de reprendre le travail, ils ont fait déclarer aux officiers de la Compagnie, par l'entremise de M. Marois, leur arbitre, qu'au 1er juin prochain, ils demanderaient de nouveau une augmentation de salaire de 10 sous par jour. Avant la grève, chaque camionneur recevait \$2.90 par jour. Au moment de se mettre en grève, les camionneurs réclamaient \$2.25, par jour et la compagnie offrait \$2.15. Les ouvriers ont accepté cette offre de la compagnie, mais ils se sont réservés le droit de demander qu'à partir du 1er juin, les salaires soient portés à \$2.25. "C'est à cette condition, déclara le chef ouvrier, que les camionneurs ont consenti à retourner au travail.

Or, depuis ce temps, une requête en règle a été remise à la compagnie, par l'entremise de M. Marois. On demande que le salaire de \$2.25 par jour soit payé à partir du 1er juin. On n'a pas encore de réponse officielle. Mais la rumeur circule que la compagnie, s'en tenant au règlement de la grève, a refusé de \$2.15 par jour, refusant de considérer même la demande de ses camionneurs.

D'autre part, les camionneurs des autres compagnies n'ont pas déclaré la grève, sur la promesse, faite par les officiers de ces compagnies, qu'ils auraient le même salaire que ceux de la "Dominion Transport" obtiendraient. Or, comme cette dernière compagnie n'a pas déclaré la grève, les autres compagnies n'accorderont rien. Ainsi, le tour serait joué. Mais il est probable que les ouvriers ne l'entendront pas ainsi.

D'après cette même information, une grande assemblée des camionneurs de toutes les compagnies sera convoquée, le semaine prochaine, en vue de considérer la situation, et de prendre action, s'il y a lieu.

LA MAIN-D'OEUVRE ÉTRANGÈRE. L'union de secours mutuels des employés, qui se réunira demain, mardi soir, à 8 heures, au siège de la commission municipale, qui emploie des ouvriers étrangers, de préférence aux ouvriers de Montréal pour l'exécution des travaux municipaux. Cette union n'a pas en vue l'embauche de nouveaux ouvriers, mais les contrats avec la ville d'employer des étrangers; elle entend pas même empêcher la ville d'employer des étrangers, quand elle n'en a pas d'autres. Mais ce contre quoi elle proteste, c'est d'employer des étrangers, des nouveaux arrivés, des immigrants, et alors, qui gagnent au travail de Montréal, payant contributions et taxes restent sans emploi.

Une requête, en règle, contenant ces plaintes, a été adressée au bureau des commissaires, et les membres de cette union, ainsi que des immigrants, ont été excusés, cette année, de venir en excursion, cette année, à Montréal. L'union des tailleurs de pierre, l'une des plus anciennes et des plus puissantes unions de Québec, organise son excursion à Montréal, pour le mois de juillet prochain.

Un autre syndicat, non moins avancé, l'union typographique, organise la siéne, aussi à Montréal, pour les premiers jours du mois d'août.

À Montréal, les membres des unions se disposent à accueillir avec les sentiments hospitaliers que l'on connaît, leurs camarades québécois.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES

APPRENEZ à devenir un barbier moderne. Chance exceptionnelle. Quelques semaines suffisent. Professeurs de 18 à 26 années d'expérience. Outils gratuits. Positions assurées. S'inscrire: Modern Barber College, 62 Boul. St-Laurent, Montréal.

DAME On demande une dame pour surveiller la fini (finishing) dans le département de la confection des fourrures. Ecrire à casier 23 Le "Devoir".

SERVANTE On demande une servante générale. S'adresser à M. Geo. Pelletier, 240 Notre-Dame de Grâce, ou 52 rue St-Jacques, Tél. Westmont 5297.

À LOUER

APPARTEMENTS À LOUER VALMONT No. 2111 Avenue du Parc: 9 pièces chauffées, eau chaude toute l'année, poêle à gaz, glacière, électroliers, commodités modernes et de premier ordre. S'adresser au concierge. Téléphone Saint-Louis 4408.

CHAMBRES À LOUER S'adresser à 972 St-Hubert, chambres doubles et simples à louer, avec pension si désirée; près Parc Lafontaine.

ETAGES MANUFACTURIERS à louer, rue Notre-Dame Est, près Gosford, deux étages bien éclairés, chauffés, complètement réparés à neuf, plus de 4,500 pieds chacun. Conditions avantageuses. S'adresser à M. Joseph Versailles, 99 Saint-Jacques, Main 1322.

A VENDRE

Maison meublée pour louer des chambres et pension, 11 appartements, recettes par semaine: \$100 clair, bonnes conditions. Epicerie licenciée, recettes par semaines, \$1,000 à \$1,200 au comptant. Prix \$8,000. Autre épicerie, seule aux quatre coins. Prix \$1,200. Aussi magasins de cigares, etc., et bon hôtel de campagne et tous autres commerces en général. S'adresser: Jean Castell, 120 Ste-Catherine, Edifice "La Patrie", Etablissement 23 ans. Tél. Est 4563.

EUFS ET VOLAILLES Recette pour conserver des œufs avec toutes leurs qualités pendant 12 mois, pour les manger ou vendre. C'est du 100 pour 100 en une demi-année. Circulaire gratis. Octavien Rolland, Boîte Postale 2363, Montréal.

PROPRIÉTÉ À VENDRE Sainte-Catherine Ouest, entre Saint-Laurent et Beury. S'adresser au Dr. Boucher, 541 Grand-Tronc, Montréal.

DIVERS

ARGENT À PRÊTER NOUS REGLERONS toutes vos dettes, vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Leon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Côte-à-Pic, Montréal.

GAZELIERS-POÈLES Électroliers pour 8 appartements, à partir de \$100 en montant. Grand choix de dômes, de gazeliers, de poêles à gaz, à charbon à des prix qui défient toute compétition. Charette & Frère, 411 Ontario Est. Tél. Est 721.

OU PASSER L'ÉTÉ? \$1500. C'est ce que je demande pour ma maison d'été, située, située sur une falaise dominant le fleuve Saint-Laurent de 90 pieds, à quelques milles en bas de Québec. Fleuve à cet endroit 28 milles de largeur. Eau salée. Grève sablonneuse. Droit de pêche et de grève. Source naturelle. Maison, écurie et remise. Trois arènes de terrain et arbres fruitiers sur le terrain. Une aubaine. S'adresser Léon Trépanier, Rédaction du "Devoir".

SERRURES Clefs, serrures. Spécialité: découpage de clefs Yale, Corbin, Sergeant et Green Leaf. Pour toutes vos réparations de clefs, allez au No. 192 rue Sanguinet.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No. 2710. Emmanuel Beaulac, demandeur, vs. Dame Edèle Latour, et vir, défenderesse, et Mmes Doris & Doris, distraitants. Le 2e jour de juin 1913, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile de la dite défenderesse, au No. 1541 rue Saint-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. E. DESMARAIS, H.C.S. Montréal, 23 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 5312. The Ault & Wiborg Co. Limited, demandeurs, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 98 rue des Inspecteurs, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles et effets de ménage. Conditions: argent comptant. J. S. LAVERGNE, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 9127. Armand Brunet, demandeur, vs. E. Gros, défendeur. Le 2ème jour de juin 1913, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 238 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions: argent comptant. THOMAS PROULX, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

CONSEIL MUNICIPAL DE LACHINE

Démision de l'architecte de la ville. — Autour de la question des varloches. — Une motion de l'échevin Léger. — Le "tag-day" de l'Hôpital Général et le "Sou de la Pensée Française." Un malentendu. Les soumissions pour Summerlea, etc.

(De notre correspondant)

Lachine, 22. — Au début de la séance, hier soir, lecture fut faite par le greffier d'une lettre de l'architecte attitré de la municipalité, M. Dalbé Viau, où celui-ci demandait, en conséquence des nombreuses plaintes qu'il avait portées contre lui par certains membres du conseil, relativement à ses fonctions vis-à-vis de la ville, de bien vouloir accepter sa démission.

L'échevin Robert déclare que cette demande prend le conseil au dépourvu, suggère d'en remettre alors la discussion à une prochaine séance. Mais l'échevin Léger, soutenu par l'échevin Saint-Onge, est d'avis que l'on accepte sur le champ la démission de M. Viau. « Il ne nous a donné nullement satisfaction, dit-il, par le passé. Nous avons vu constamment à nous plaindre du peu d'intérêt qu'il a porté à la municipalité. Il a accordé nombre de permis de construction dont nous avons vu grandement à nous plaindre. Je propose donc que la démission de M. Viau soit acceptée. »

Le conseil adopte la motion par une majorité de trois voix.

La discussion s'engage ensuite sur les paiements dus aux personnes auxquelles a été confié le soin des varloches au cours du printemps dernier; la question est renvoyée au comité des finances.

L'échevin Léger, à la suite de la lecture d'une lettre envoyée au Conseil par M. J. Presseau, forgeron, propose que ce dernier soit engagé par la corporation comme son forgeron attitré.

L'échevin Saint-Onge s'oppose à cette motion, déclarant qu'elle est inopportune.

Le proposant réplique alors qu'il y a deux ans que la municipalité discute cette question et qu'il croit qu'il est dans son intérêt de se ménager les services d'un forgeron permanent.

« Les \$1,500 que nous dépensons chaque année pour faire faire certains travaux de ferronnerie, dit-il, doivent prouver assez clairement que nous avons raison. »

Le conseil, à l'exception de l'échevin Saint-Onge, vote en faveur de la motion.

L'hôpital Général demande ensuite au conseil de lui permettre de fixer un jour où il pourra organiser un "tag day" à son profit.

La date est fixée au 1er juillet prochain.

L'échevin Robert fait part au conseil d'une lettre qu'il a reçue de M. l'abbé Brousseau, de Montréal, secrétaire du "Sou de la Pensée Française", où il demande de bien vouloir entrer dans l'esprit de ce mouvement en organisant dans Lachine, pour le 24 juin prochain, un "tag day" à cet effet.

« Cet argent, dit-il, est destiné cette année à des écoles d'Ontario. Je crois que nous ferions une œuvre vraiment patriotique en nous rendant au désir des promoteurs du "Sou National" en leur accordant le permis demandé. »

La question est mise à l'étude. Puis s'engage une interminable discussion à la suite de la lecture d'une lettre du contrôleur de la ville, M. O. Saint-Germain.

Celui-ci est vexé de ce qu'il y ait eu un malentendu dont on le tient responsable quand c'est le président du comité des eaux qui doit être seul blâmé parce qu'au lieu de lui donner certains ordres au sujet du creusage d'un égout sur propriété privée il a remis ses travaux entre les mains de l'entrepreneur lui-même des constructions.

L'échevin Léger fait remarquer que M. Saint-Germain, au lieu de prendre la mouche pour des riens, ferait mieux de faire cesser toutes les plaintes que l'on fait depuis quelque temps au conseil parce qu'il n'accomplit pas les travaux qu'on lui demande de faire.

« Qu'il ne se plaigne pas, dit-il, de ce que l'échevin Robert ne lui ait pas donné d'ordre pour faire le creusage en question; s'il remplissait ceux qui lui ont déjà été donnés, peut-être aurait-il songé à en agir autrement. »

Une résolution est alors adoptée par le conseil de donner directement les ordres au contrôleur.

L'échevin Léger propose vers la fin de la séance que de nouvelles soumissions soient acceptées en bloc pour les différents travaux comprenant ceux égrenés et de l'aqueduc de la municipalité de Summerlea. Ces soumissions devront être envoyées au conseil avant le mercredi, 28 mai prochain, à 5 heures p.m.

Rapports sont ensuite faits par les différents comités de la finance, de la police et de l'hygiène, de la voirie, etc., puis la séance est levée.

L'IMMEUBLE

Pour \$60,000, soit \$1,000 l'arpent, M. H. L. Auger a acheté de M. J. O. Leduc une ferme à Saint-Léonard de Port Maurice. Au cadastre cette ferme comprend les lots 410, 411, 412 et 413.

Afin de prolonger la rue Sherbrooke est, la ville de Montréal a acheté un autre terrain dans le quartier Hochelaga. Ce terrain mesure 85,500 pieds carrés et le prix payé est de \$53,488. La propriété appartenait à MM. H. P. Pepin et J. Payette.

Pour \$32,382, soit à peu près \$450 le pied carré, M. J. Drouin, C.R. a acheté de MM. J. H. et A. Pinard un lot vacant situé rue Sherbrooke, dans Notre-Dame de Grâce.

On a inscrit hier 63 transferts de propriété dont les principaux sont les suivants : Pour \$12,500, Mme E. Brown a vendu à Mme E. U. Brown la propriété portant le No 432 avenue Metcalfe.

Pour \$19,000, M. P. Ledoux a vendu à M. J. G. Lambert les propriétés portant les Nos 1036 et 1038 rue Papineau ainsi que les Nos 363 et 365 rue Gifford.

Pour \$14,900, M. A. Gross et autres a vendu à M. S. Lach a la propriété portant les Nos 538 à 544 de la rue Sanguinet.

Pour \$22,500 Mme C. C. Cornuelle a vendu à M. I. Kirschberg la propriété portant les Nos 1378, 1380 et 1384 de l'avenue Greene.

Pour \$13,450 M. J. Drouin a vendu à M. J. Lyons la propriété portant les Nos 2549, 2549A et 2551 de l'avenue du Parc.

Le plus jeune évêque canadien

Chatham, N.-B., 22. — En présence d'une foule considérable qui remplissait la cathédrale, M. l'abbé M. O'Leary, de cette ville, a été, ce matin, sacré évêque du diocèse de Charlottetown. Des personnalités de toutes les parties des Provinces Maritimes ont assisté à la consécration du plus jeune évêque du Canada. En effet, Mgr O'Leary n'est âgé que de 33 ans.

Le délégué papal, Son Excellence Mgr Stagni, présidé à la consécration. Il était assisté de plusieurs évêques, entre autres NN. SS. Bruchési, McCarthy, Leblanc, Pratt, et d'un grand nombre de prêtres des différents diocèses du pays.

M. le chanoine Lepailleur de Montréal y assistait également.

SAMEDI ET DIMANCHE

La plus belle promenade que vous pouvez faire est de vous rendre voir les IMMENSES TRAVAUX commencés sur notre subdivision

Sunrise Land Limited

Vous ne perdrez pas votre temps et vous connaîtrez mieux l'endroit pour placer

VOTRE ARGENT A GROS PROFITS

Pour vous y rendre prenez les tramways Ontario, Sainte-Catherine, Notre-Dame-Est, payez cinq cents en argent et demandez correspondance pour Pie IX, débarquez à la Carrière de Maisonneuve, de là rendez-vous à l'extrémité Est du Boulevard Rosemont, nos représentants vous donneront toutes les informations.

BOUSQUET & SARAU

Membres de la Bourse de l'Immeuble de Montréal

216 AMHERST

Tél. Est 106

Nos bureaux sont ouverts le soir de 7 à 9 heures. Une visite est sollicitée soit pour achat ou vente de propriété ou terrain.

Le traitement de la tuberculose

UN MEDECIN PARISIEN SUBSTITUE AUX TRAITEMENTS ACTUELS UNE METHODE COMPLEXE DONT IL ATTEND LE PLUS GRAND BIEN.

Paris, 23. — Le docteur Hurd, de la Faculté de médecine de la Sorbonne, a intitulé La Tuberculose Curable. Il déclare que son expérience lui a fait abandonner les traitements spécifiques pour leur substituer un traitement complexe auquel il donne le nom de Loxycine. C'est l'association de trois agents thérapeutiques, qui exercent chacun une action distincte sur l'organisme, et qui agissent sur les poumons, le tube digestif et préparent les organes à recevoir les deux autres en grande quantité. Le deuxième, qui est une préparation colloïdale, agit sur le bacille tuberculeux et ses toxines en renforcissant les phagocytes. Le troisième agit sur les poumons, combat l'inflammation, répare les ravages exercés dans les organes qu'il rend plus forts. Ce traitement n'a rien de nouveau, dit le docteur Hurd, c'est l'attaque simultanée des diverses phases de la maladie.

L'expédition de Stefansson

IL N'Y AURA PAS D'APPAREIL DE TELEGRAPHIE SANS FIL SUR LE NAVIRE DE L'EXPLORATEUR CANADIEN

New-York, 23. — Le docteur R. N. Anderson, distingué géologue et zoologiste qui aura le commandement de l'expédition polaire de Vilhjalmur Stefansson, laquelle va à la recherche d'un prétendu continent arctique de 1,000,000 milles carrés, est parti hier pour Ottawa, d'où il s'embarquera pour Victoria, Colombie Anglaise, afin de rassembler les hommes pour l'expédition.

Madame Anderson accompagne son époux et ne le quittera qu'à Nome, Alaska. Stefansson a renoncé au projet d'apporter avec lui un appareil de télégraphie sans fil, qui nécessiterait l'emploi de deux hommes supplémentaires et occuperait l'espace requis pour les provisions et le charbon.

Les statistiques de Bertillon

Paris, 23. — Les statistiques du docteur Bertillon attirent l'attention de tous les médecins. Elles montrent qu'en 1911 il y avait à Paris 1,200,552 personnes qui vivent dans des conditions antihygiéniques, dormant, mangeant et vivant dans des appartements encombrés. Il y a de l'amélioration depuis six ans, mais seulement parce que les familles deviennent moins nombreuses. Depuis 1901, le nombre de gens appartenant à des familles de cinq, six et sept personnes a diminué de 50,000, tandis que le nombre de ceux qui appartiennent à des familles de deux personnes a augmenté de 144,000. L'encombrement des maisons a donc diminué considérablement. Les médecins ont constaté sur 1,900 vivants dans des conditions favorables à la tuberculose.

L'agent Pierre Trudel prend du mieux

Québec, 23. — L'agent Pierre Trudel, de la police provinciale, qui a été blessé de deux coups de revolver par un ramboleur du nom de Jean Foisy, au Lac Saint-Joseph, il y a quelques semaines, est maintenant en pleine voie de rétablissement. Les médecins ont extrait hier la seconde balle et Trudel pourra quitter l'hôpital dans quelques jours.

Dans les terribles solitudes du Pôle Nord

LE SURVIVANT D'UNE EXPEDITION DE SAVANTS ALLEMANDS FAIT LE RECIT DE SES SOUFFRANCES ENDUREES PAR LUI ET SES COMPAGNONS.

Berlin, 23. — Le journal de Aust Herr Rave, l'un des survivants de l'expédition arctique allemande, commandée par le lieutenant Schweder Strauz, qui périt à Siptzberg. Rave est actuellement à Advent Bay, et voici quelques extraits de son journal qu'il a envoyés à Berlin :

« C'est le capitaine Ritschel qui proposa d'abandonner le navire, au commencement de septembre. Le navire contenait alors des vivres pour quatre mois, à part une grande quantité de conserves. »

« Le parti se mit en marche pour la baie Wyde, le 4 octobre. »

« Le Dr Rudiger, l'océanographe, avait un pied à moitié gelé. Je m'efforçais à rester avec lui, tandis que les autres traînaient chercher du secours. »

« La hutte contenait des vivres pour un mois. »

« Les vivres s'épuisèrent et nous quittâmes la hutte le 23 novembre, dans l'espoir d'atteindre le navire. »

« Nous souffrîmes grandement. Nous n'avions rien à boire. Nous atteignîmes finalement la hutte de la baie Mossil, où nous trouvâmes un peu de pain. »

« Nous y demeurâmes trois jours, puis nous reprîmes notre route, nous guidant sur les étoiles. Nous arrivâmes au navire le premier décembre. »

« Le Dr Rudiger avait beaucoup souffert dans l'intervalle. Son pied dut être amputé. »

« Les guides et les marins de l'expédition revinrent soudainement au navire le 14 décembre. Ils rapportèrent la mort de Eberhardt. Ils n'avaient pas de nouvelles du Dr Dettmeyer et du Dr Moesser, le botaniste. »

« Ils déclarèrent que le capitaine Ritschel était parti seul pour la baie Advent. »

« Steve mourut le 24 février, et l'expédition norvégienne, commandée par le capitaine Staxrud, arriva au navire le 21 avril. »

« L'expédition qui était sous le patronage du duc d'Altenbourg, partit l'été dernier, dans l'espoir de trouver le passage du Nord-Est. »

Une ovation à Mme Melba

Londres, 23. — On a célébré, hier soir, à Covent Garden, le 25e anniversaire des débuts de Mme Melba à Londres. A cette occasion, elle a chanté le rôle de Mimi de l'« Bohème » et a été applaudie neuf fois après le premier acte. On lui a jeté assez de fleurs pour remplir la scène.

La Banque Nationale

(De notre correspondant)

Québec, 23. — L'assemblée générale annuelle de la Banque Nationale a eu lieu, mercredi après-midi, au bureau-chef de la banque, rue Saint-Pierre. Le rapport des opérations de l'année a été jugé très satisfaisant. L'élection des officiers a été faite après l'adoption de ce rapport. M. Rodolphe Audette a été réélu président et Phou. A. Chauveau, vice-président. Le bureau de direction se compose comme suit : Président : M. R. Audette; vice-président : Phou. A. Chauveau; directeur : MM. Victor Châteaufort, Nap. Drouin, J. B. Laliberté, Naz. Fortier et Chs. Pettigrew.

Faits - Montréal

CE CADAVRE DE FEMME

L'on n'a pas encore repêché le corps de Madame Bickerdike qui s'est jetée en bas du Pont Viau, mardi dernier. Madame Bickerdike, mariée depuis cinq ans, laisse trois enfants. Le lieutenant Tétrault aidé de quelques agents et des membres de la famille, continuent toujours leurs recherches.

EXTRADITION

Nichole Pampaleon, un Italien âgé de 28 ans, a été arrêté mardi à Buffalo et ramené à Montréal hier après-midi par le détective Gagnon. Pampaleon qui est accusé de vol, a comparu ce matin en cour de police.

ENTRE IMMIGRANTS

Simon Yakinoff et Simon Dinisak, ont été conduits à l'hôpital Général hier soir à la suite d'une échauffourée au No 8 rue Clark. A l'arrivée des agents, les agresseurs avaient eu le soin de fuir. Seuls Yakinoff et Dinisak étaient là, blessés à la tête et à la figure. Après avoir été pansés, ils purent retourner chez eux.

TUEE PAR UN CONVOI

Le cadavre d'une femme, tuée par un convoi du Pacifique hier, à Beaconsfield, a été transporté à la morgue, où il y aura enquête tenue par le coroner.

RECHERCHES

Les détectives Charette et Guérin n'ont pu encore découvrir les occupants de l'auto qui causa la mort de Mme W. Lafortune. Deux autres détectives seront sous peu adjoints aux précédents afin d'opérer l'arrestation du chauffeur.

Visite à Montfort-Huberdeau

Parents, bienfaiteurs et amis, nombre d'entre vous nous avez demandé d'avancer la date de la première visite de M. Montfort-Huberdeau. La présente lettre vous fait savoir que la date en est fixée au dimanche, le 26 mai, à 10 heures du matin, rue Moreau, à 6.45 hrs a.m.

Comme de coutume, à l'arrivée du train ussez aux deux orphelins, suivis du dîner.

Reur de Huberdeau à 4 hrs p. m., et 5 hrs p. m.

Arrêt prolongé du 1er train à Montfort.

Arrivée à Montréal pour tous les voyageurs au plus tard à 10 hrs p.m. Prix : Aller et retour, adultes, Huberdeau \$1.75; Montfort, \$1.50; enfants, \$1.00.

S'adresser 391, Lagacétière-Ouest. Tél. Uptown 3336.

Le capt. Sanchez, du Collège militaire de Madrid accusé d'un crime atroce

Madrid, 22. — Madrid est indignée du crime odieux dont vient d'être victime le clubiste Garcia Jalon, sorti par lui y a deux semaines à la sortie d'un triplot, où il avait gagné \$2000.

Une partie de son cadavre vient d'être trouvée dans un cloaque situé sous le collège militaire, près des quartiers occupés par le Capitaine Sanchez et sa fille.

La police a allégué que la fille de Sanchez avait attiré Jalon chez son père et qu'avec son aide elle l'avait volé et assassiné.

Tous deux ont été arrêtés. Sanchez possède, dit-on, une très mauvaise réputation. La police ignore comment il a pu obtenir une position dans le collège militaire.

Les camions à vapeur

M. T. C. Gagnair n'entend pas laisser les camions à vapeur défoncer en paix les pavages que paient les propriétaires.

Il a écrit aux commissaires pour les faire informer qu'un de ces camions a défoncé le pavage de la rue Durocher fait il y a deux ans et qu'il a payé, ainsi que les autres propriétaires de la rue. Il leur demande si la Ville fait payer les pavages aux propriétaires pour les faire défoncer ensuite par les camions à vapeur et leur déclare qu'il entend aller jusqu'au bout, pour obtenir que l'usage de ces camions soit défendu.

Nouveau coroner

(De notre correspondant)

Québec, 23. — Le Dr J. A. O. Bourret a été nommé coroner de l'île d'Orléans en remplacement du Dr G. A. Bélaie.

TERRASSE des ORMES BOUCHERVILLE

LA TERRASSE DES ORMES, à Boucherville, au point de vue résidentiel, est admirablement placée ; Elle commande une vue splendide de Montréal et des environs ; Elle est située à 7 minutes de marche du bateau, des chars à vapeur, de l'Eglise, de l'École, des magasins. Service de gaz irréprochable, eau pure; prochainement, éclairage électrique. On s'y rend en 35 minutes, en tramways, de la rue McGill; La distance de Montréal : 5 milles. Tous les avantages de la ville, toutes les aises, tous les plaisirs de la campagne : Jardin Potager, Parterre de Fleurs, Elevage de Volailles, etc. Pêche, Canotage, Natation, tous les Sports au grand air. Un site grandiose au point de vue de la salubrité du climat. Une ligne de tramways passera sur la Terrasse à l'automne. Les terrains les plus éloignés seront à 3 minutes de marche des chars. Prix à la portée de toutes les bourses. Paiements faciles : 10 pour cent comptant et \$5.00 par mois, sans intérêt, ni taxes pendant trois ans.

Invitation AU Public

Venez visiter la TERRASSE DES ORMES A NOS FRAIS, samedi ou dimanche, par vapeur Boucherville, qui part de la Traverse de Longueuil, la semaine à 8 heures, et 10 heures a. m., 12.30 heures p.m., et 5.20 p.m. Le dimanche, à 10 a.m., et 2 p.m. Nos automobiles seront au quai à Boucherville les samedis et dimanches pour conduire les acheteurs à La Terrasse des Ormes. Voyage agréable sur le fleuve. Billets de passage délivrés à nos bureaux sur présentation du coupon ci-dessous.

COUPON DE VOYAGE GRATUIT

Sur présentation de ce coupon, la compagnie LEMAY LIMITEE, SUITE 60, 97 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL, délivrera au porteur un billet de bateau pour Boucherville et la Terrasse des Ormes, aller et retour.

Nom du porteur

Adresse

POUR TOUTES INFORMATIONS, ADRESSEZ-VOUS A SUITE 60

LeMay Limitée, 97 St-Jacques, Montréal

Collège de Valleyfield

Séances littéraires et musicale pour le Centenaire Cartier, sous la présidence d'honneur de Mgr Napoléon Aubry, le mercredi, 28 mai 1913, à 8 heures du soir.

PROGRAMME.

Ouverture—Fanfare. La Croix d'honneur. Discours—Le Centenaire de Valleyfield. Conrad Bissonnette. Discours—Georges-Etienne Cartier, intime. M. l'avocat J. G. Laurendeau, Conseil du Roi. Récitation—Les convictions de Cartier. Horace Paiement. Fanfare : "O Carillon". Discours — Georges-Etienne Cartier et la Confédération. M. l'avocat John O'Sullivan. Récitation—Nos droits (A. B. Routhier). Valérie Carrière Chour—"O Canada, Mon Pays, Mes Amours". Chorale des élèves. Discussion—Parallèle. L. J. Papineau. Edgar Hébert G. E. Cartier. Ernest Colpron. Récitation—Le devoir du moment. (Abbé G. Boursassa). Emile Plouffe. Discours—Georges-Etienne Cartier et la politique économique du Canada. M. Albert Sévigny, avocat, député du comté de Dorchester. Chour—"O Canada, terre de nos aïeux". Chorale des élèves. Fanfare : "La Canadienne".

"Britannicus"

Le gouvernement fédéral sera représenté, à l'audition de "Britannicus", donnée par le Conservatoire Lassalle, au profit du Centenaire Cartier, le mardi, 27 mai, au théâtre His Majesty's, par M. Louis Codere, secrétaire d'Etat, qui sera en compagnie de Mme Codere. Son Honneur le maire de Montréal et Madame Lavallée seront aussi présents.

LECOURS & LANCTOT

COIN ST - DENIS & STE - CATHERINE

FAITES LA POSE et apportez-nous vos pellicules; nous développons et imprimons pour amateurs. Appareils photographiques Eastman, Pellicules, Plaques, etc. Demandez le catalogue français.

QUAND VOUS ACHETEZ DE L'HUILE

Insistez pour avoir la meilleure, HAVOLINE, reconnue maintenant comme toujours pour être le meilleur lubrifiant, spécialement pour les moteurs à gazoline.

EN VENTE A

The Canadian Motor & Supplies Co. Limited

TEL. MAIN 3035. 107 RUE DES INSPECTEURS.

Service Spécial du C. P. R. Les conservateurs de Glengarry

Le jour de LA FETE VICTORIA, Lundi, le 26 courant, un train spécial partira de Labelle à 5.00 p. m. et arrivera à Montréal, Place Viger, à 9.25 p. m. Ce train suivra l'horaire du train 454 et arrêtera aux stations intermédiaires jusqu'à Shawbridge inclusivement.

Un autre train partira de St-Jérôme à 6.20 p. m., et arrivera à Montréal, Place Viger, à 7.45 p. m. Ce train suivra l'horaire du train 448 et arrêtera aux stations intermédiaires.

Cornwall, Ont., 23. — Les conservateurs de Glengarry tiendront leur assemblée annuelle à Alexandria, le mardi, 27 mai prochain, à 11 heures a.m.

Dans l'après-midi, une assemblée publique sera tenue à Cornwall et l'hon. Rufus Pope et L. P. Sévigny, M.P., (Dorchester, Qué.) adresseront la parole.

LA VIE SPORTIVE

CONSTANT LE MARIN ET ZBYSKO SUBIRONT UN EXAMEN MEDICAL

LE JEUNE PRODIGE BELGE A TERMINE SON ENTRAÎNEMENT. Hier — LE POLONAIS AURA SON DERNIER EXERCICE CET APRES-MIDI AU GYMNASSE DE LA M.A.A.A. — L'ARBITRE GEORGE TUOHEY SERA A MONTREAL CE SOIR.

DEMAIN SOIR LA RENCONTRE

George Tuohy, de Boston, qui arbitra le match de dimanche soir à l'Acro, entre Constant le Marin et Zbyzsko, arrivera à Montréal aujourd'hui. Il se rencontrera immédiatement avec les deux athlètes afin de leur expliquer au long les règlements de la lutte.

Tuohy est très bien connu dans les cercles sportifs et est un expert en matière de lutte. Il arbitra le match Gatch-Jenkins il y a quelques années et sa manière d'arbitrer fut louée dans tous les journaux.

BRENNAN ET TUCKER ARBITRERONT LA JOUTE NATIONAL-TECUMSEH

LE PRESIDENT QUINN A NOMME CES DEUX EXPERTS POUR CONDUIRE LA PARTIE D'OUVERTURE DU BIG FOUR A MAISON-NEUVE. — L'IRISH-CANADIAN RENDRA VISITE AUX TORONTO A SCARBORO BEACH.

L'ouverture de la saison de crose du Big Four aura lieu demain. Le club Tecumseh vient de rendre visite au National à Toronto. Les deux clubs locaux ont eu une légère pratique hier soir et n'attendent maintenant que le signal des arbitres pour entrer en scène.

Le sport des Rois

Résultats des épreuves disputées hier à Louisville et à Baltimore : A LOUISVILLE 1ère course, chevaux de 3 ans et plus, \$600, 6 furlongs : 1. Duquesne, 110, Goose, straight, \$10.50, place, \$5.60, show, \$4.60.

3. Stelcliff, 105, Pickens, \$2.90. Temps — 1:34 1-5. Deborah, Clem Beachey, H. N. Sabbath, Hammon Pass, Barn Dance et Pretend ont aussi couru.

Dans la ligue de baseball Maisonneuve

Deux intéressantes joutes de baseball seront jouées dimanche prochain au parc Viauville par les clubs de la Ligue de Baseball Maisonneuve. Le programme sera le suivant : Royal vs Maisonneuve. Canada vs J. O. G. de Viauville.

Dans la ligue Internationale

LA PARTIE D'HER ENTRE MONTREAL ET BALTIMORE A ETE REMISE A CAUSE DE LA PLUIE LES AUTRES JOUTES. RESULTATS DES PARTIES D'HER

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Buffalo, Newark, Baltimore, Providence, Rochester, Toronto, Montreal, Jersey City.

LES JOUTES D'AUJOURD'HUI Baltimore à Montréal. Providence à Toronto. Jersey City à Rochester. Newark à Buffalo.

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Plate, Powell, Shean, McInyre, E. Onslow, Bauman, McDermott, J. Onslow, Bailey.

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Fitzpatrick, O'Hara, Bradley, Jordan, Northern, Graham, McConnell, Holly, Brown, xSchultz, xxGouliatou.

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Fitzpatrick, O'Hara, Bradley, Jordan, Northern, Graham, McConnell, Holly, Brown, xSchultz, xxGouliatou.

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Martin, Paddock, Smith, Ireland, Schmidt, Conroy, Williams, Keefe.

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Vaughan, Knight, Kelly, Barry, McCabe, Purcell, Davis, xSchultz, Thompson, xxSullivan.

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Vaughan, Knight, Kelly, Barry, McCabe, Purcell, Davis, xSchultz, Thompson, xxSullivan.

LES ROYAUX PERDENT UN DE LEURS DIRECTEURS M. Thomas Hubert Cushing, directeur du club de baseball Montréal est décédé hier matin à l'âge de 36 ans, après cinq semaines de maladie.

Partie nulle au Parc Lebrun Dimanche dernier, le Saint-Paul de Viauville a rencontré le Parc Lebrun. La partie a duré 7 reprises et fut arrêtée par la pluie.

Le Northmont Le club de baseball Northmont recevra dimanche prochain la visite du club Turcot. L'équipe du Saint-Germain de Saint-Laurent viendra à son tour le dimanche suivant.

A NOS AMIS Le "Devoir" est outillé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

Les parties dans les grandes ligues

Voici les résultats des parties jouées hier après-midi dans les séries des ligues Américaine et Nationale ainsi que les pourcentages officiels des frappeurs de ligues majeures :

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Philadelphia, Detroit, Boston, Cleveland, Washington, Chicago, St-Louis, New-York, St-Louis, Klepper, Clark et Sweeney; Stone et McAllister.

LIGUE NATIONALE

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Pittsburgh, Brooklyn, Cooper et Simon; Curtis et Miller.

POURCENTAGES AU BATON LIGUE NATIONALE

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Cuthers, Erwin, Viox, Wagner, Sweeney, Doyle, Knabe, Hamrad, Miller, J. Myers, Butler, Fisher, Leach, Herke, R. Miller, Huggins, Killifer, Wheat, Stengel, Marsans, Zimmerman, McDonald.

LIGUE AMERICAINE

Table with 4 columns: Club, G, P, P.C. Rows include Cobb, Henrichsen, Schaefer, Collins, Jackson, Lajole, Veach, Schalk, Dubuc, Mullen, Shotton, G. Williams, J. Collins, Schaller, D. Johnson.

L'équipe d'Eugène Payette à Sorel

Le Club Hochelaga, de la Ligue de Baseball de la Cité, a conclu des arrangements avec le Club Sorel pour aller jouer une partie d'exhibition dimanche prochain.

Ligue de la Cité

ASHTON LANCERA POUR RICHMOND, DIMANCHE PROCHAIN, CONTRE LE VILLERAI AU PARC SHAMROCK. — MASCOTTE VS BALMORAL.

Les Richmonds reconnaissent qu'ils auront fort à faire pour vaincre les Villerais dimanche après-midi. Leur crainte est si accentuée qu'ils ont décidé de porter Ashton dans la boîte pour cette joute d'été.

Notre champion canadien a battu, mardi soir, un lutteur hindou de Chicago. Ce fut une lutte acharnée du commencement à la fin.

Royer l'emporte

Notre champion canadien a battu, mardi soir, un lutteur hindou de Chicago. Ce fut une lutte acharnée du commencement à la fin.

"A BOUT PORTANT"

Le vol. franco... 27cts EN VENTE AU DEVOIR

LE PLUS PARFAIT MODELE DES DERNIERS SALONS DE L'AUTOMOBILE C'est l'automobile ABDOTT-DEBROT La seule possédant des fanaux mobiles PRIX : DE \$2,100 A \$3,000 V. LEVESQUE, 1 à 7 RUE BREBŒUF

La Navigation NOTES MARITIMES La Touraine, de la Compagnie Générale Transatlantique, est arrivée du Havre à Montréal, hier. Le Virginian, de la ligne Allan a quitté Montréal pour Liverpool hier matin.

PARC DELORIMIER Montreal Driving Club Co Limited CONCOURS DU PRINTEMPS Du 24 au 31 Mai SEPT COURSES PAR JOUR Beau ou Mauvais Temps Les tramways Amherst conduisent directement au Parc. Endroit spécial pour automobiles.

Toujours à vos Ordres POUR EXECUTER VOS TRAVAUX... d'Impressions PROGRAMMES, REVUES, BROCHURES, FACTUMS, TÊTES DE COMPTES, TÊTES DE LETTRES, CARTES D'ADRESSES OU DE VISITES, LETTRES DE FAIRE PART, CIRCULAIRES, ETC., ETC. :: ::

Les souverains chez Guillaume PARC DOMINION MAINTENANT OUVERT CROIRE R. RANGH, de l'Ouest servage 10 REPRESENTATIONS DE HAMILTON EN UNE SEULE LE DESASTRE DU "STANTON" LES SAUVAGES PYGMÈNES FANFARE VANDER MERSCHEN ADMISSION AU PARC, 10c

Acquiescer et posséder des biens mobiliers et immobiliers de toutes manières, les bâtir, développer, améliorer, louer, échanger, hypothéquer et en disposer de toutes manières possibles, faire le commerce d'immeubles dans toutes les branches soit comme propriétaire soit comme agent.

24 JUIN 1913

Fête de la Pensée Française

Une obole s.v.p. pour nos compatriotes de l'Ontario

LES MEDECINS DU PAPE

Marchiafava et Amici, d'après un journal français

De correspondant romain du 'Temps' de Paris: En ce temps-ci, dans l'entourage du Pape, plus encore que les cardinaux, plus même que les "papabili", les personnages les plus en vue sont les médecins de Pie X.

Le docteur Ettore Marchiafava, professeur à l'Université de Rome, est un des premiers cliniciens d'Europe. En Italie, c'est lui qu'on va consulter dans tous les cas graves. Il est le médecin du Quirinal aussi bien que du Vatican.

Habitué à soigner des souverains et des hommes politiques, il excelle aux déclarations et aux révélations dans lesquelles, au fond, il ne dit rien, et dont aucune question insidieuse ne le détourne. Il est même plus rusé que le plus rusé des reporters. Il y a quelques jours, par exemple, le Pape se trouva tout à coup en malade et on le vit recouvert d'une couverture blanche.

La nouvelle avait couru avec rapidité, et quand l'envoyé du Vatican arriva chez le professeur Marchiafava, déjà "d'agiles" reporters étaient aux aguets. L'entourage du Pape, cependant, n'était pas en état de panique.

Le docteur Marchiafava est allé au Vatican en tramway, en se promenant. On ne le voit pas à l'heure de la messe.

C'était l'an dernier, vers le mois de juillet, au moment où j'allais m'embarquer pour un voyage de quatre à cinq mois dans l'Amérique du Sud. L'année précédente, en 1911, le Pape était tombé gravement malade durant les obsèques d'Henri de France.

LAXATIFS NADRU-CO

sont entièrement différentes des autres, autant dans leur composition que dans leur effet. Complète évacuation, sans purgation, ni malaise. 25 cents la boîte chez votre pharmacien.

FEUILLETON DU DEVOIR

VIEILLES GENS VIEUX PAYS

par JEAN DE LA BRETE

Les uns discutent la probabilité du mariage que l'on voyait à l'horizon, les autres, en petit nombre, le condamnaient. Le peuple, qui s'occupe toujours énormément de nos maisons, unissait sans difficultés ces beaux jeunes gens, et les four-nisseurs préparaient, en imagination, des noces magnifiques.

Les excès de vitesse en automobile

LE PERCEPTEUR DU REVENU A TOUCHE LES MONTANTS DE PLUS DE CENT AMENDES, AU COURS DU MOIS D'AVRIL, POUR LES EXCES DE VITESSE. — L'ACCIDENT DE L'AVENUE MONT-ROYAL — UNE TRAGÉDIE DU MEME GENRE PRES DE QUEBEC.

La police serait à peu près sûre de pouvoir arrêter ce soir ou demain les automobilistes qui ont causé la mort de Madame Lafortune, lundi soir. Deux des occupants, paraît-il, sont connus des agents et seront assignés à l'enquête du coroner.

Le chauffeur fut tenu criminellement responsable de la mort de Mlle Smith, par le jury du coroner, et condamné à la prison.

Durant le mois dernier seulement, le Percepteur du Revenu Provincial, a touché les montants de plus de 100 amendes, toutes imposées pour excès de vitesse.

Ce fonctionnaire déclarait hier que les efforts de la police tendaient à mettre fin à ces courses effrénées. "Nous faisons bien connaître au chauffeur, dit-il, la nécessité d'observer les lois de la province de Québec. Pour la première fois, cette année, les chauffeurs doivent passer un examen à l'École Technique de Montréal avant d'obtenir leur licence."

Six inspecteurs provinciaux parcourant les rues de la ville avec ordre d'arrêter tout chauffeur enfreignant les lois de vitesse.

Toutes les plaintes faites par les agents de police doivent passer entre les mains de M. Dawson, la loi réglementant les autos étant du domaine provincial et les licences étant émises par la province.

LE BULLETIN AFFICHE CE MATIN DIT QUE SA TEMPERATURE EST DE 103 DEGRES FAHRENHEIT. — L'ANXIÉTÉ EST GRANDE.

Tokio, 23.— Le bulletin officiel de l'état de l'empereur Yoshi-Hito affiché ce matin est ainsi libellé: "La température de Sa Majesté est à 103.4 Fahrenheit, son pouls est à 90 et sa respiration à 30."

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Le bulletin de ce matin ne donne que de brèves indications. La violente fièvre d'hier soir, alors que le thermomètre marquait de 98.5 à 102.92 Fahrenheit, est encore augmentée.

Grafonola Columbia "Grand"



Ce magnifique instrument et les autres Grafonolas Columbia gagnés dans le concours du "Devoir" sont maintenant exposés dans notre magasin

TOUS SONT CORDIALEMENT INVITES A LES VOIR ET LES ENTENDRE

Canadian Graphophone

24a RUE VICTORIA

Près des magasins Goodwin's

Urgence mal calculée

(Du "Weekly Sun", 21 mai) Tout l'argument du don d'urgence de \$35,000,000 par le parlement du Dominion aux autorités navales britanniques repose sur la force de la marine allemande et les intentions supposées de l'Allemagne.

En tant qu'il s'agit des désirs et des intentions de l'Allemagne, l'argument, d'après ce que nous savons, est tombé à plat.

Quant la question balkanique était à son paroxysme, il est devenu patent que l'Allemagne désirait la paix autant que la Grande-Bretagne elle-même.

En tant qu'il s'agit des désirs et des intentions de l'Allemagne, l'argument, d'après ce que nous savons, est tombé à plat.

Quant la question balkanique était à son paroxysme, il est devenu patent que l'Allemagne désirait la paix autant que la Grande-Bretagne elle-même.

En tant qu'il s'agit des désirs et des intentions de l'Allemagne, l'argument, d'après ce que nous savons, est tombé à plat.

Quant la question balkanique était à son paroxysme, il est devenu patent que l'Allemagne désirait la paix autant que la Grande-Bretagne elle-même.

En tant qu'il s'agit des désirs et des intentions de l'Allemagne, l'argument, d'après ce que nous savons, est tombé à plat.

Quant la question balkanique était à son paroxysme, il est devenu patent que l'Allemagne désirait la paix autant que la Grande-Bretagne elle-même.

En tant qu'il s'agit des désirs et des intentions de l'Allemagne, l'argument, d'après ce que nous savons, est tombé à plat.

Quant la question balkanique était à son paroxysme, il est devenu patent que l'Allemagne désirait la paix autant que la Grande-Bretagne elle-même.

En tant qu'il s'agit des désirs et des intentions de l'Allemagne, l'argument, d'après ce que nous savons, est tombé à plat.

Quant la question balkanique était à son paroxysme, il est devenu patent que l'Allemagne désirait la paix autant que la Grande-Bretagne elle-même.

En tant qu'il s'agit des désirs et des intentions de l'Allemagne, l'argument, d'après ce que nous savons, est tombé à plat.

Quant la question balkanique était à son paroxysme, il est devenu patent que l'Allemagne désirait la paix autant que la Grande-Bretagne elle-même.

En tant qu'il s'agit des désirs et des intentions de l'Allemagne, l'argument, d'après ce que nous savons, est tombé à plat.

Quant la question balkanique était à son paroxysme, il est devenu patent que l'Allemagne désirait la paix autant que la Grande-Bretagne elle-même.

En tant qu'il s'agit des désirs et des intentions de l'Allemagne, l'argument, d'après ce que nous savons, est tombé à plat.

Quant la question balkanique était à son paroxysme, il est devenu patent que l'Allemagne désirait la paix autant que la Grande-Bretagne elle-même.

Excursions de Fête Victoria

Tout le temps sur l'eau Voyage aller et retour au prix d'un passage simple. QUEBEC ET RETOUR, \$4.90. CHICOUTIMI ET RETOUR, \$9.50. Le service du dimanche pour Québec commença le 25 mai.

La Route Pittoresque de Québec

Les trains partent de la gare de la rue Sainte-Catherine Est, tous les jours excepté le dimanche à 9.00 a.m. Service de wagon-buffet salon pour Québec.

FETE VICTORIA Des billets d'excursion aller et retour, seront en vente entre toutes les gares des chemins de fer Canadien Nord de Québec, Canadien Nord-Ontarien (section d'Ontario) et Québec et Lac Saint-Jean, au

TAUX D'UN PASSAGE SIMPLE DE PREMIERE CLASSE Départ les 23 et 24 mai; limite de retour 27 mai 1913

EXCURSIONS DE COLONS Taux réduit pour Winnipeg, Brandon, Regina, Saskatoon, Prince Albert, Edmonton, Athabasca Landing, (l'entrée de la fameuse région de la Rivière la Paix) et autres endroits du Nord canadien. Départ tous les mardi jusqu'au 28 octobre. Limite de retour deux mois.

L'HOTEL DU LAC ST-JOSEPH OUVERTE LE 15 JUIN BUREAUX DES BILLETS EN VILLE 226-230 rue Saint-Jacques, Tél. Main 6570. Hôtel Windsor, 284, Upper St. 1187, ou à la gare de la rue Sainte-Catherine Est. Tél. La Salle 141.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du Chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, décernés par le Secrétaire d'Etat du Canada des lettres patentes en date du 14ème jour de mai 1913, constituant en Corporation Paul St-Germain, cédant du Roi, et de son associé et associé Paul Raymond, ayants, Fabiola Lefebvre et Agnès Lafortune, sténographes, tous de la Cité de Montréal, dans la Province de Québec pour les fins suivantes:

(A) Fabriquer, vendre, acheter, échanger, importer, et exporter des cadres, boîtes, coffres en métal, en bois ou de toute autre nature tout en se réservant le droit de fabriquer, vendre, acheter, échanger, importer, et exporter de quelque façon que ce soit, des cadres, boîtes, coffres, des baquets, compositions et tous produits généralement connus sous le nom de cadres, boîtes, coffres, etc. et se réservant le droit de fabriquer, vendre, acheter, échanger, importer, et exporter de quelque façon que ce soit, des cadres, boîtes, coffres, des baquets, compositions et tous produits généralement connus sous le nom de cadres, boîtes, coffres, etc.

(B) Faire, demander et accepter des souscriptions, prendre, exécuter, céder, acquiescer, louer ou vendre des contrats pour ébaucher, préparer ou décolorer des chambres photographiques, et en général tout contrat relatif à la préparation, la décoration ou l'ornementation d'une chambre mortuaire.

(C) Acheter, vendre, échanger, importer et exporter le commerce des fleurs naturelles et des plantes, et faire en général tout ce qui se forme le commerce des fleurs, naturelles et des plantes.

(D) Importer, exporter, acquiescer, acheter, vendre toute pierre, marbre, granit, stuc ou toute autre composition ou matériel se rapportant directement ou indirectement à la sculpture, la sculpture, la pose ou le déplacement de monuments funéraires ou tout autre monument généralement quelconque.

(E) Acquiescer, acheter, vendre, louer, aliéner, exploiter des carrières de pierres, marbre, granit ou toute autre carrière.

(F) Acquiescer, acheter, louer, vendre, échanger, aliéner, ou céder tout immeuble ou propriété immobilière que la compagnie jugera nécessaire ou utile pour l'exercice de son commerce.

(G) Acquiescer, acheter, vendre, importer, exporter, louer, échanger, aliéner, ou céder tout véhicule, des voitures de toutes espèces, des automobiles, des ambulances, pour le transport de personnes ou d'objets quelconques.

(H) Acquiescer, acheter, vendre, louer, ébaucher ou céder de toute façon généralement quelconque des actions ou obligations de toute compagnie ayant des fins semblables, totalement ou en partie, à la présente compagnie ou tout autre agent ou agents que les directeurs pourront choisir.

(I) Entrer en société ou en aucun arrangement pour le portage des marchandises, concessions réciproques ou autrement, avec toute personne ou compagnie faisant ou devant faire tout commerce, transaction ou affaire capable d'être conduite directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie et prêter l'argent à toute telle personne ou compagnie, garantir ses contrats ou compagnie ou client, ou personnes ayant des relations d'affaires avec la compagnie.

(K) Avec l'approbation des actionnaires, acheter, vendre, ou attribuer pour services rendus, à la compagnie, soit présentement ou tout autres, des actions entièrement libérées du capital de la présente compagnie.

(L) Faire toutes choses se rapportant au titre à l'acquisition des fonds ou objets ou à la réalisation des fins de la présente compagnie. La compagnie exerce son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de Dominion Undertakers Limited, avec un capital-actions de vingt-cinq mille dollars, divisé en 250 actions de cent dollars chacune, et à la présente compagnie, en vertu de la présente chartre, sera en la Cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 16ème jour de mai 1913. TIOMAS M. LAFORTUNE, (Signé) Secrétaire d'Etat. SAINT-GERMAIN, GUYERIN, (Signé) Secrétaire d'Etat. Procureurs de Dominion Undertakers, Ltd.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 2875. H. Hogue, demandeur, vs. Hormidas Brisebois, défendeur. Le deuxième jour de juin 1913, à une heure de l'après-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 534 rue De Saint-Vallier, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 22 mai 1913.

Black Foot, Idaho, 22.—Peter Fradwitsch, un Autrichien, interné dans un asile du Sud de l'Idaho, a tué ce matin cinq de ses compagnons de cellule pendant qu'ils dormaient.

Black Foot, Idaho, 22.—Peter Fradwitsch, un Autrichien, interné dans un asile du Sud de l'Idaho, a tué ce matin cinq de ses compagnons de cellule pendant qu'ils dormaient.

Black Foot, Idaho, 22.—Peter Fradwitsch, un Autrichien, interné dans un asile du Sud de l'Idaho, a tué ce matin cinq de ses compagnons de cellule pendant qu'ils dormaient.

Black Foot, Idaho, 22.—Peter Fradwitsch, un Autrichien, interné dans un asile du Sud de l'Idaho, a tué ce matin cinq de ses compagnons de cellule pendant qu'ils dormaient.

Black Foot, Idaho, 22.—Peter Fradwitsch, un Autrichien, interné dans un asile du Sud de l'Idaho, a tué ce matin cinq de ses compagnons de cellule pendant qu'ils dormaient.

Black Foot, Idaho, 22.—Peter Fradwitsch, un Autrichien, interné dans un asile du Sud de l'Idaho, a tué ce matin cinq de ses compagnons de cellule pendant qu'ils dormaient.

Black Foot, Idaho, 22.—Peter Fradwitsch, un Autrichien, interné dans un asile du Sud de l'Idaho, a tué ce matin cinq de ses compagnons de cellule pendant qu'ils dormaient.

Black Foot, Idaho, 22.—Peter Fradwitsch, un Autrichien, interné dans un asile du Sud de l'Idaho, a tué ce matin cinq de ses compagnons de cellule pendant qu'ils dormaient.

Black Foot, Idaho, 22.—Peter Fradwitsch, un Autrichien, interné dans un asile du Sud de l'Idaho, a tué ce matin cinq de ses compagnons de cellule pendant qu'ils dormaient.

Black Foot, Idaho, 22.—Peter Fradwitsch, un Autrichien, interné dans un asile du Sud de l'Idaho, a tué ce matin cinq de ses compagnons de cellule pendant qu'ils dormaient.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

LA SEULE ROUTE A DOUBLE VOIE Equipement de première classe MONTREAL ET TORONTO

9 a.m., 9.40 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m. Wagon-salon, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour; wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit.

L' "INTERNATIONAL LIMITED" LE TRAIN PAR EXCELLENCE AU CANADA

Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.00 a.m., tous les jours.

FETE VICTORIA Des billets aller et retour entre toutes les stations au Canada, aussi à Massena Springs, Rouses Point, N. Y., Swanton, Island Pond, Vt., seront en vente au

TAUX D'UN BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE Départ les 23 et 24 mai; limite de retour 27 mai.

PARC OTTERBURN, 24 MAI Aller et retour de MONTREAL 85c

Quitte Montréal à 8.00 a.m.; au retour, arrive à Montréal à 6.05 p.m.

EXCURSIONS DE COLONS BILLETS aller et retour de l'Ouest du Canada via Chicago, en vente chaque mardi, jusqu'au 28 octobre, à prix très réduits. BILLETS pour deux mois.

BUREAUX EN VILLE 122 rue St-Jacques, Tél. Main 6905, Hôtel Windsor ou gare Bonaventure

PACIFIQUE CANADIEN

AUTOUR DU MONDE \$639.10 EMPRESS OF ASIA de Liverpool, le 14 Juin

PORT D'ESCALE Madaira, Cape Town, Durban, Colombo, Singapore, Hong Kong, Shanghai, Nagasaki, Kobe et Yokohama.

FETE VICTORIA Taux d'un passage simple en première classe. Départ 23 et 24 mai. Limite de retour 27 mai.

SERVICE SPECIAL LUNDI, 26 MAI

Dép. Québec à 5.00 p.m. Ste-Adèle à 7.00 p.m. Ar. Montréal à 9.25 p.m. Dép. St-Jacques à 6.45 p.m. Ar. Montréal à 7.45 p.m.

SERVICE DE KNOWLTON ET SHEB. EN VIGUEUR LE 24 MAI

Spéciaux au Lac Bromont: Dép. gare Windsor à 12.45 p.m., Samedi. Ar. Knowlton à 2.20 p.m., Samedi. Ar. Waterloo à 3.50 p.m., Samedi. Dép. Waterloo à 6.20 p.m., Dimanches. Dép. Knowlton à 6.45 p.m., Dimanches. Ar. gare Windsor à 9.25 p.m., Dimanches.

Spéciaux pour Sherbrooke: Dép. gare Windsor à 1.15 p.m., Samedi. Ar. Sherbrooke à 3.45 p.m., Samedi. Ar. Magog à 4.00 p.m., Samedi. Ar. Sherbrooke à 4.30 p.m., Samedi. Ar. Sherbrooke à 5.35 p.m., Lundi. Dép. Magog à 6.05 a.m., Lundi. Ar. Sherbrooke à 6.15 a.m., Lundi. Ar. gare Windsor à 9.20 a.m., Lundi.

Ce train va directement via Foster. Dép. gare Windsor à 8.25 a.m., tous les jours. Ar. Magog à 11.24 a.m., tous les jours. Ar. Sherbrooke à 12.07 (midi) tous les jours. Ar. Sherbrooke à 6.30 p.m., Dimanches. Dép. Magog à 6.20 p.m., Dimanches. Ar. Sherbrooke à 7.11 p.m., Dimanches. Ar. gare Windsor à 10.00 p.m., Dimanches.

HOTEL CALEDONIA SPRINGS MAINTENANT OUVERT

TAUX REDUITS En vigueur, le 31 mai. Pour les endroits de la côte Nord du Pacifique, San Francisco et Los Angeles.

TORONTO 9.05 a.m., et 10.00 p.m.

Wagons-salon sur le train de jour "11.15 p.m." à la gare de la rue Yonge WAGONS A COMPARTEMENTS ET WAGONS-LITS ÉCLAIRÉS À L'ÉLECTRICITÉ

EXCURSIONS DE COLONS BILLETS aller et retour en vente pour Winnipeg, Edmonton et gares intermédiaires. Tous les mardi jusqu'au 28 octobre. Limite de retour 2 mois.

BUREAUX DES BILLETS: 141-143 rue Saint-Jacques, Tél. Main 8122 ou à l'Hôtel Windsor, et aux gares Place Viger et Windsor.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 2036. Alexandre Germain, médecin de la Cité et du district de Montréal, demandeur vs. Camille Lefebvre, ci-devant de la Cité et du district de Montréal et actuellement dans des lieux inconnus, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les dix jours. Montréal 15 mai 1913. T. DEROME, Député-Protonotaire. A. S. ARCHAMBAULT, avocat du demandeur.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (la responsabilité limitée) Henri Bourassa, directeur-gérant.

A suivre

Où Acheter Demain

Services à Diner, La Compagnie Brodeur, Canadian Graphophone Co., Foisy Frères, J. A. Hurteau & Cie, Layton Bros, REGISTRES COLUMBIA

Parasols, Dupuis Frères, Le Magasin du Peuple, 447 Sainte-Catherine Est

D. Gagnon & Cie, Ferg ranit, ferblanterie et toutes les ustensiles de cuisine, Magasin à Rayons

N.-G. Valiquette, Rideaux et Draperies, Grand Magasin de Meubles, 471-477 Ste-Catherine Est

Eugene Viau, Occasions Exceptionnelles, Nouveaux Magasins Ste-Catherine Est

Le filtre municipal, M. Norman McLeod qui en a entrepris la construction, A la Chambre

On ne la connaît pas, La femme qui a été tuée à 5 heures et demie, hier après-midi, par un convoi du C. P. R.

Cet inconnu, L'homme qui a été tué par un convoi du Grand Tronc, hier matin, à Rockfield, n'a pas encore été identifié.

DECES, COTE. — A Lévis, le 22 mai, à l'âge de 52 ans, Amable Ayroun, époux de J. E. Côté, courtier d'assurance.

SOUVERAIN PACIFIQUE

DANS UN DISCOURS A BERLIN HIER, GEORGES V DECLARE QUE LE MAINTIEN DE LA PAIX EST SON PLUS FERVENT DESIR.

BERLIN, 23. — George V, invité à Berlin pour assister au mariage de la Princesse Victoria Louise avec le Prince Ernest Auguste de Cumberland, a appuyé fortement, à la suite d'une adresse qui lui a été présentée par ses sujets réunis à l'ambassade anglaise, sur la nécessité de maintenir la paix universelle.

Le roi et la reine d'Angleterre ont été, cet avant midi, les invités de l'ambassadeur anglais à Berlin. Remarqués parmi les personnes présentes: le Chancelier Impérial Von Bethmann-Hollweg et nombre d'autres membres des corps diplomatiques anglais et allemands.

L'Empereur Nicolas de Russie a aussi été invité à un dîner qui a été donné à l'ambassade russe de Berlin. L'acte le roi de "Lobengrin" a été choisi par la Princesse Louise pour servir à la représentation qui aura lieu ce soir à l'opéra.

L'Explosion à Charleston (Service particulier) Charleston, C. S., 23. — L'on a nommé une commission d'enquête pour rechercher les causes de l'explosion au Fort Moultrie, qui a causé la mort du capitaine Hanna, de trois artilleurs et blessé neuf autres personnes.

Nouveau service à Vancouver (Service particulier) Vancouver, C. A., 23. — Le paquebot anglais "Flintshire", arrivé de Londres et des ports européens, à Vancouver, est le premier bateau qui vient ici sous les auspices de la compagnie Packet.

Mort foudroyante (Service particulier) Alphonse Guérin, âgé de 52 ans et domicilié au No 110 rue Chatham, est décédé subitement, hier après-midi sur le chemin LaSalle, vis-à-vis le numéro 3550, M. Guérin, qui était à l'emploi de M. Gagnon, 220 rue des Seigneurs, a succombé à une syncope.

Une leçon John Longley, domicilié au No 236 rue Forsyth, a été condamné à 6 mois de travaux forcés ce matin, par le recorder Geoffroy, pour avoir abandonné sa femme.

M. Desaulniers Vous arrivez, dit M. Gonzalve Desaulniers, dans un bon temps, M. Faguet. Pour être donné à des idées plus spéculatives, je n'en ignore pas moins que c'est le commerce qui a fait et qui sera toujours le plus grand facteur de la civilisation.

M. Bourassa M. Henri Bourassa parle ensuite. Je ne sais, dit-il, pourquoi on m'invite à prendre la parole; je ne suis rien et je ne représente rien. On me permettra donc de m'exprimer au nom de ceux qui ne sont rien, mais qui sentent quelque chose.

M. Desaulniers M. Desaulniers a dit que notre fièvre est française. Non, il est plutôt canadien. Et ce mot comporte la conservation de la civilisation française et son union féconde avec la civilisation anglaise.

SERVICE FRANÇAIS MONTRÉAL-HAVRE

La Compagnie générale transatlantique en fait hier soir l'inauguration par un dîner à bord de la Touraine

MONSIEUR ROY Monseigneur Roy, vicaire-général, parle ensuite au nom de Monseigneur Bruchési. C'est, dit-il, une tâche très ingrate de représenter Monseigneur l'archevêque. Je me sens, ajouta-t-il, intimidé, mais non dépayré.

M. Paul Faguet M. Paul Faguet, agent général de la Compagnie, prend le premier la parole. Il lève d'abord son verre au roi d'Angleterre et au président de la République française.

M. Lavallee M. le maire se lève ensuite. Il présente à la compagnie générale les félicitations des Montréalais. Il parle de la situation exceptionnelle de Montréal, port de mer situé en plein centre d'un continent dont la production est intense.

M. W. G. Ross M. W. G. Ross, président de la commission du port, parle du développement de la voie de Saint-Laurent depuis 1850, alors que la profondeur n'en était que de dix pieds.

M. R. S. White M. R. S. White, percepteur des douanes à Montréal, assure que dans aucun autre pays au monde les douanes ne sont administrées aussi libéralement qu'au Canada.

M. Obalski M. J. Obalski, président de la Chambre de Commerce française, avertit spirituellement que toutes les notes dont il s'était bourré la tête ont été exploitées déjà par ceux qui ont parlé avant lui.

M. Huntly Drummond M. Huntly R. Drummond, président du Board of Trade, rappelle le passage à Montréal de la mission Hanotaux, et assure que le discours que fit le chef à la Chambre de Commerce anglaise est, dans le genre, le plus beau qu'il ait entendu.

M. Desaulniers M. Desaulniers dit que la France et le Canada ont une grande différence et de la variété de leurs produits.

M. Bourassa M. Henri Bourassa parle ensuite. Je ne sais, dit-il, pourquoi on m'invite à prendre la parole; je ne suis rien et je ne représente rien.

M. Desaulniers M. Desaulniers a dit que notre fièvre est française. Non, il est plutôt canadien. Et ce mot comporte la conservation de la civilisation française et son union féconde avec la civilisation anglaise.

PUISSANCES AU PRISES

LE DIFFEREND QUI EXISTE ENTRE LA GRECE ET LA BULGARIE RELATIVEMENT A UNE DELIMITATION DE FRONTIERES EST UNE CAUSE D'UNE BATAILLE SANGLANTE.

AU THEATRE DES HOSTILITES (Service particulier) Londres, 23. — De Salonique à Athènes, on rapporte un autre engagement sérieux entre Grecs et Bulgares.

LE ROI CONSTANTIN A SALONIQUE Athènes, 23. — A la nouvelle de la reprise des hostilités entre les Bulgares et les Grecs, le roi Constantin de Grèce, accompagné du prince Alexandre et de son état-major, est parti pour Salonique.

LES ETUDIANTS BALKANIQUES EN SUISSE Lausanne, 23. — La "Revue" dit que les étudiants grecs appartenant à la classe 1914 et habitant en Suisse ont reçu l'ordre de se rendre sous les drapeaux.

Accidents de chemins de fer VINGT-NEUF BLESSES DANS UN DERAILLEMENT PRES DE CALGARY. — UNE COLLISION A CHESTERVILLE.

ACCIDENT SUR LE QUEBEC CENTRAL (De notre correspondant) Québec, 23. — Le convoi du Québec Central, No 4 à Lévis à 9 heures hier soir a déraillé à la Jonction Carrier.

A Chesterville (Service particulier) Smith's Falls, Ont., 23. — Un accident de chemin de fer s'est produit à Chesterville. Le train-poste spécial du Pacifique Canadien s'est arrêté à toute vitesse dans le but d'arriver à temps à Québec pour remettre le courrier d'Europe sur l'un des "Empress".

La vente du Parc King Edward L'affaire de la vente de l'île Gros Bois où se trouve situé le parc King Edward est encore venue devant la Cour ce matin et a été longuement discutée.

Le Vésuve en éruption (Service particulier) Naples, Italie, 23. — Des commentaires d'éruption se sont fait signaler au Vésuve au cours de la nuit dernière et dans la matinée, par de légers tremblements de terre.

Les boulevards de l'aqueduc Le rapport des commissaires concernant l'agrandissement de l'aqueduc a été corrigé selon le désir exprimé par le conseil municipal.

Le nettoyage Le nettoyage général a commencé ce matin dans toute la ville et se continuera jusqu'à ce soir.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35 rue Notre-Dame-Est, R. de MESLE, Gérant. Aujourd'hui Maximum... 58

DEMAIN BEAU ET PLUS DOUX (Service particulier) Toronto, 23. — La pression atmosphérique est basse du golfe du Mexique au golfe Saint-Laurent.

ÉPHÉMÉRIDES VENDREDI, 23 MAI 1911 — Des feux de forêts sévissent avec rage autour de Hubbard's Cove, Halifax, et l'on craint une conflagration.

Le "Witness" Nous avons publié, hier une information fournie par le Canadian Press, disant que des financiers de la Montreal Tramways avaient acquis le contrôle du "Witness".

Procession de la Fête-Dieu Dimanche prochain, 25 mai, si la température le permet, aura lieu la grande procession de la Fête-Dieu.

Sir Lomer et Lady Gouin Sir Lomer et Lady Gouin seront les hôtes du Comité du Centenaire Carter, le soir de la représentation de "Britannicus", mardi prochain, le 27 mai.

M. Lucien Cannon candidat Québec, 22. — La convention pour le choix d'un candidat libéral pour l'élection partielle qui aura lieu dans le comté de Dorchester, le 2 juin, s'est tenue hier à Sainte-Hélène.

La vente du Parc King Edward L'affaire de la vente de l'île Gros Bois où se trouve situé le parc King Edward est encore venue devant la Cour ce matin et a été longuement discutée.

Le Vésuve en éruption (Service particulier) Naples, Italie, 23. — Des commentaires d'éruption se sont fait signaler au Vésuve au cours de la nuit dernière et dans la matinée, par de légers tremblements de terre.

Les boulevards de l'aqueduc Le rapport des commissaires concernant l'agrandissement de l'aqueduc a été corrigé selon le désir exprimé par le conseil municipal.

Le nettoyage Le nettoyage général a commencé ce matin dans toute la ville et se continuera jusqu'à ce soir.